



**Gaza :** un déluge de feu s'abat, faisant plus de 100 morts

Page B 5

www.ledevoir.com

# LE DEVOIR

VOL. CV N° 169

LE DEVOIR, LE MERCREDI 30 JUILLET 2014

1,13 \$ + TAXES = 1,30 \$



MANUEL BALCE CENETA ASSOCIATED PRESS

En point de presse sur la pelouse de la Maison-Blanche mardi, Barack Obama a dit déplorer que la Russie ait choisi de s'isoler de la communauté internationale.

UKRAINE

## L'Occident accentue la pression sur la Russie

CLAUDE LÉVESQUE

La tension entre l'Occident et la Russie, accrue de déstabiliser l'Ukraine, a encore monté d'un cran, mardi, avec l'imposition de nouvelles sanctions économiques et des soupçons américains sur une possible violation par Moscou d'un important traité sur les missiles nucléaires.

Ce sont d'abord les ambassadeurs de l'Union européenne qui ont annoncé à Bruxelles une série de sanctions ayant pour effet d'interdire aux banques russes l'accès aux marchés financiers de l'UE, et de bloquer toute vente à la Russie d'armes, de technologies «sensibles» dans le domaine de l'énergie, notamment du pétrole et du gaz, et de biens technologiques dont l'usage peut aussi bien être militaire que civil.

L'UE, qui a durci sa position depuis l'écrasement, le 17 juillet, d'un avion civil vraisemblablement abattu par un missile d'origine russe au-dessus de l'est de l'Ukraine, a également décidé mardi de bloquer les avoirs de huit nou-

VOIR PAGE A 8 : RUSSIE

**Lire aussi** · L'OACI promet d'agir pour éviter un nouveau MH17. Page A 3

AUJOURD'HUI



**Actualités** · Primes : Yves Bolduc remboursera un peu plus de 27 000\$ à la RAMQ et versera 28 000\$ à deux organismes de charité. Page A 3

**Les indépendantistes québécois** doivent s'inspirer de l'Écosse, estime Bernard Drainville, qui songe toujours à briguer la chefferie du PQ. Page A 2



Avis légaux..... A 4  
Décès..... B 6  
Météo..... B 2  
Mots croisés..... A 4  
Petites annonces..... B 6  
Sudoku..... B 3

## Les fous de Bassan sont en péril

Les scientifiques craignent le déclin de la colonie de l'île Bonaventure



DAVID BOILY AGENCE FRANCE-PRESSE

Des facteurs environnementaux sont probablement responsables de la chute des taux de reproduction des fous de Bassan de l'île Bonaventure.

ALEXANDRE SHIELDS

La colonie de fous de Bassan de l'île Bonaventure, en Gaspésie, préoccupe plus que jamais les scientifiques qui étudient ces grands oiseaux de mer. Peinant à se reproduire et fort probablement victimes des ravages de la marée noire survenue dans le golfe du Mexique, ils pourraient bien être condamnés à un déclin inexorable.

Les données sur la reproduction de la population qui ont été transmises au *Devoir* indiquent clairement que les fous de Bassan connaissent de très mauvaises années depuis cinq ans. Pour l'ensemble de la plus grande colonie en Amérique du Nord, le taux de reproduction avoisinait les 70% entre 1970 et 2009. Mais cette année-là, il est descendu à 50%, avant de chuter à 22% en 2011.

«La pire année de toute l'histoire de la colonie a toutefois été 2012, avec un succès d'à peine 8%», souligne Jean-François Rail, biologiste aux populations d'oiseaux de mer au Service

VOIR PAGE A 8 : FOUS

**Lire aussi** · Les grands singes s'approchent de l'extinction, dit Jane Goodall. Page A 4



VORTEX

Le plan final de *Massacre à la tronçonneuse*, le chef-d'œuvre macabre de Tobe Hooper réalisé en 1974.

FANTASIA

## La peur en héritage

Tobe Hooper, auteur de *Massacre à la tronçonneuse*, célèbre à Montréal les 40 ans de son classique horrifique

FRANÇOIS LÉVESQUE

Il est certains films, rares, dont la seule évocation du titre suffit à provoquer une réaction viscérale. Sorti il y a 40 ans cette année, *Massacre à la tronçonneuse* est de ceux-là. Invité du Festival international de films Fantasia, qui lui décerne un prix honorifique pour l'ensemble de sa carrière, le cinéaste Tobe Hooper présentera ce mercredi soir une copie restaurée en 4K

de son chef-d'œuvre macabre, l'histoire maintes fois imitée (et refaite) d'un groupe de jeunes qui, tombés en panne en pleine campagne, sont séquestrés puis trucidés par une famille de dégénérés qui ne gaspillent rien, en témoignent un mobilier et des bibelots pour le moins morbides.

«Ce qui me surprend, c'est la réaction du pu-

VOIR PAGE A 8 : HOOPER

OTTAWA

## Cyberintrusion au Conseil national de recherches

L'attaque a été attribuée à la Chine, mais un expert s'interroge

LISA-MARIE GERVAIS

Les inquiétudes à propos de la sécurité informatique refont surface alors qu'une nouvelle cyberintrusion, dont la Chine serait responsable, a été détectée dans les systèmes du Conseil national de recherches Canada (CNRC). Même si Ottawa en a minimisé l'impact, indiquant qu'il n'existe aucune preuve qu'il y ait eu atteinte à la sécurité des données dans tout le réseau gouvernemental, de tels incidents de piratage révèlent la grande vulnérabilité des systèmes informatiques canadiens, croient des experts.

«Ce qu'on voit aujourd'hui avec le Conseil national de recherches, ce n'est pas nouveau», a déclaré le spécialiste en sécurité informatique de l'Université Laval, Stéphane Leman-Langlois. En 2011, les systèmes informatiques du Conseil du Trésor et du ministère des Finances avaient été paralysés, et certaines de leurs données confidentielles volées.

«On doit s'inquiéter et pas seulement à cause

VOIR PAGE A 8 : CYBERINTRUSION

## ACTUALITÉS

## CONTRÔLE DES ARMES À FEU

## Les intentions d'Ottawa sont « inacceptables », dit Québec

MARIE VASTEL

Correspondante parlementaire  
à Ottawa

Le gouvernement québécois a pris le temps d'étudier les changements prévus par Ottawa au contrôle des armes à feu et, après réflexion, les libéraux les jugent « inacceptables ».

Le ministre fédéral de la Sécurité publique a annoncé mercredi dernier que son gouvernement déposera cet automne un projet de loi en la matière, ajoutant certaines conditions à la possession d'armes mais en retirant d'autres, de même que le pouvoir discrétionnaire des provinces de réglementer davantage si elles le souhaitent sur leur territoire.

«Après l'abolition du registre des armes d'épaule [en 2012], il est décevant de constater avec les mesures annoncées la semaine dernière que votre gouvernement semble vouloir assouplir encore davantage le contrôle des armes à feu au pays», déplorent les ministres québécois de la Sécurité publique, Lise Thériault, et des Affaires intergouvernementales, Jean-Marc Four-

nier, dans une lettre envoyée mardi à leur interlocuteur fédéral Steven Blaney. «De surcroît, toutes ces interventions surviennent sans consultation préalable avec le Québec», écrivent les ministres québécois dans la missive, dont *Le Devoir* a obtenu copie.

## Le rôle du contrôleur

M. Blaney a fait savoir qu'il retirerait notamment aux contrôleurs des armes à feu la marge de manœuvre qu'ils avaient en matière de réglementation dans leur province respective. La Loi sur les armes à feu est fédérale et s'applique donc unilatéralement partout au pays, affirmait-il la semaine dernière. Résultat: le contrôleur du Québec «n'aurait plus la même capacité d'action pour protéger le public», s'inquiète Québec.

«L'intention affichée par votre gouvernement viendrait restreindre sans raison le pouvoir discrétionnaire du contrôleur des armes à feu du Québec, qui répond présentement de façon efficace à la volonté québécoise en matière de contrôle des armes à feu», reprochent les ministres Thériault et Fournier, plaçant que le contrôleur québécois «a tou-

jours usé de ce pouvoir de façon équitable, objective et juste».

Le projet de loi conservateur créerait par ailleurs un seul et unique permis de possession et d'acquisition d'arme, lequel octroierait automatiquement un permis de transport pour tous les lieux autorisés d'une même province. Plus besoin donc d'aviser les autorités provinciales d'un nouveau déplacement avec son arme restreinte. Les détenteurs d'une arme dont le permis viendrait à échéance auraient en outre droit à une «période de grâce» (d'une durée non précisée), lors de laquelle ils ne pourraient pas utiliser leur arme, mais la possession ne deviendrait pas immédiatement criminelle.

## Des armes honnies

Ottawa a en outre confirmé qu'il autorisera les armes CZ 858 et celles de la famille Swiss Arms — que souhaitait interdire la Gendarmerie royale car elles peuvent être aisément transformées en armes automatiques. «Aucun club de tir du Québec ne possède les autorisations nécessaires permettant l'usage de ces types d'arme à feu», a rappelé le

ministre Fournier — qui avait d'ailleurs contesté en Cour supérieure l'abolition du registre des armes d'épaule par les conservateurs lorsqu'il était à la Justice dans le cabinet de Jean Charest.

Les libéraux québécois saluent en revanche l'interdiction d'armes pour les personnes condamnées pour des crimes de violence conjugale et l'obligation de suivre un cours de sécurité avant d'obtenir un permis d'arme. «Un pas dans la bonne direction.»

Un compliment que n'a pas manqué de souligner le bureau du ministre Blaney, qui s'est dit «heureux de constater que le gouvernement du Québec appuie certaines mesures». Pour le reste, «nos gouvernements sont aussi en commun accord sur le besoin d'avoir un contrôle des armes efficace qui vise les individus à risque», a répondu le porte-parole du ministre, Jean-Christophe de Le Rue.

Le Devoir

**D** Lire aussi : Armes à feu. La lettre des ministres Thériault et Fournier à l'intention du ministre Blaney. Sur [LeDevoir.com](#)

## CONFLITS D'INTÉRÊTS

## Le dossier de Boisvenu est pris en délibéré

MARIE VASTEL

Correspondante parlementaire  
à Ottawa

Le sort du sénateur Pierre-Hugues Boisvenu n'est toujours pas scellé. Mais ses collègues semblent se préparer à le réprimander, après que la commissaire aux conflits d'intérêts du Sénat l'a blâmé d'avoir enfreint les règles en la matière.

Les sénateurs réunis au comité des conflits d'intérêts, mardi, n'ont pas réussi à trancher quant aux conséquences qui devraient, s'il y a lieu, être imposées au sénateur. Les cinq parlementaires ont pris la cause en délibéré et espèrent en arriver à une conclusion d'ici la rentrée en septembre. Mais à sa sortie de la rencontre, le vice-président du comité, le sénateur libéral Serge Joyal, a consenti que les parlementaires ont un «niveau d'exigences à respecter qui est plus élevé» car ce qu'ils font «individuellement a un impact dans l'opinion publique».

«Il n'est pas seulement question du comportement du sénateur Boisvenu, il s'agit de la façon dont cela se reflète sur le Sénat et d'autres sénateurs individuellement. Cela fait partie de notre réflexion», a fait valoir le sénateur Joyal. «Nous sommes très préoccupés puisque c'est une question très sérieuse, car c'est le premier rapport de cette nature émis par la commissaire à l'éthique du Sénat, a-t-il expliqué.

Le sénateur Joyal et sa collègue conservatrice Raynell Andreychuk, qui préside le comité, n'ont pas voulu présu-mer de l'issue des pourparlers du groupe. Mais l'imposition de «mesures disciplinaires» semblait être la voie privilégiée, lundi.

La sénatrice Andreychuk a cependant insisté pour dire qu'il fallait prendre le temps d'analyser le témoignage du sénateur Boisvenu, présenté la veille. «De préjuger cette affaire serait inapproprié», a soutenu cette ex-magistrate en arguant qu'elle se devait de prendre le temps d'écouter les preuves et de les étudier.

Fin juin, la commissaire à l'éthique Lyse Ricard avait conclu que le sénateur a contrevenu au code régissant les conflits d'intérêts du Sénat en intervenant auprès d'un sénateur et du greffier pour s'assurer que son ex-employée — et ex-petite amie — puisse profiter d'un congé de maladie de deux semaines avant de changer de poste. Puisque l'employée en question «n'était pas seulement son employée, mais aussi une personne avec qui il avait ou avait eu une relation personnelle», il a agi de «façon irrégulière», avait tranché Lyse Ricard. La commissaire avait toutefois décrété que le sénateur Boisvenu avait fait une erreur «de bonne foi».

Le Devoir



JACQUES BOISSINOT LA PRESSE CANADIENNE

L'ancien ministre responsable des Institutions démocratiques Bernard Drainville

## Les indépendantistes québécois doivent s'inspirer de l'Écosse, selon Drainville

MARTIN OUELLET  
à Québec

Une question claire et simple, un calendrier précis, la démarche référendaire écossaise devrait inspirer les indépendantistes québécois, estime Bernard Drainville.

Le député péquiste de Marie-Victorin est revenu samedi dernier tout requinqué d'un séjour de deux semaines au pays des Pictes, une expérience qui alimente sa réflexion sur sa candidature éventuelle à la chefferie du Parti québécois.

«Je reviens «crinqué», a déclaré au bout du fil M. Drainville dans un entretien accordé à *La Presse canadienne*.

«De voir un peuple qui s'interroge sur son avenir, qui débat d'indépendance, ça fait juste me confirmer que l'indépendance est une idée vivante, moderne, pertinente au temps présent et qui répond aux défis d'aujourd'hui», a-

expliqué, précisant que sa réflexion «progresse» sur la possibilité de se lancer dans la campagne à la chefferie péquiste pour succéder à Pauline Marois.

Commencée le 30 mai dernier, la campagne pour le référendum sur l'indépendance écossaise bat son plein en prévision du vote historique prévu le 18 septembre. Pour l'instant, le camp du Oui tirerait de l'arrière — il serait autour de 42% selon des observateurs —, mais les indécis et les travaillistes «mous» pourraient faire pencher la balance, croient les tenants de l'indépendance.

L'ancien ministre responsable des Institutions démocratiques a été charmé par la façon dont les Écossais mènent la campagne. Il a entre autres observé que les tenants du Oui dépassaient largement la base militante du Parti national écossais, la formation indépendantiste dirigée par le premier ministre Alex Sal-

mond. «La société civile a pris en main ce référendum, des groupes et des citoyens ont décidé de le prendre en main. La campagne du Oui est largement décentralisée, très terrain, très près des gens, c'est ce que j'ai observé», a-t-il relaté.

## Question claire

Le processus référendaire écossais est aussi une affaire de collaboration entre le gouvernement central britannique et le Parlement d'Édimbourg.

Le premier ministre britannique David Cameron et son homologue écossais Salmond ont conclu en 2012 l'accord d'Édimbourg en vertu duquel la question posée aux Écossais sera aussi claire que succincte: «Should Scotland be an independent country?», c'est-à-dire en français «L'Écosse devrait-elle être un pays indépendant?». La date du référendum — le 18 septembre 2014 — a été annoncée par le gouvernement écossais dès le 21 mars 2013.

La limpidité de la question référendaire et la transparence totale entourant la date de la consultation populaire devraient éclairer les débats au sein du mouvement souverainiste québécois, selon M. Drainville. «Il va falloir être clair, il faut être clair [...] La question claire, l'échéancier clair, je pense que ce sont des enseignements qui sont utiles et intéressants pour nous, les indépendantistes», a-t-il dit.

Mais l'émulation a quand même ses limites. Si le Parlement écossais a consenti à collaborer avec Londres pour légitimer la démarche référendaire, rien ne permet de croire que la recette s'imposera de ce côté de l'Atlantique. D'ailleurs, à ce sujet, le député n'ose pas trop s'avancer. «Je ne suis pas rendu là, je ne suis pas rendu là, mais il faut réfléchir, il faut réfléchir à ce qui s'est passé en Écosse et essayer de retenir les meilleurs enseignements possibles», a-t-il évoqué.

La Presse canadienne

Vous avez des droits  
nous pouvons vous aiderYves Ménard  
Avocats inc.

514.861.0469

menardavocats.com

**Spécialistes de la santé**

**Le centre de jour Jardin D'étoiles**  
accueille des adultes lourdement handicapés.

**SERVICES:**

- Encadrement 1 pour 1 ou 2 pour 1
- Salle de stimulation multisensorielle
- Activités enrichissantes, valorisantes et adaptées à chacun des participants, dans un milieu sécuritaire et agréable
- Musicothérapie

**TARIFS:**

- Être membre de l'Association des Personnes Handicapées Matawinie (APHM) (cotisation annuelle de 5\$)
- Un montant de 2\$ par séance est demandé afin d'autofinancer les activités spéciales offertes aux participants.

Pour plus d'informations contactez  
Brigitte Schrama - Coordonnatrice  
450 843-3070 postes 1027 bschrama@jardinettoiles.ca

Pour annoncer dans ce regroupement, communiquez avec  
Evelyn De Varennes au 514.985.3454 ou edevarennes@ledevoir.com

**GOLF EN RÉGION**

LANAUDIÈRE

**FORAITS GOLF, VOITURETTE & SOUPER**

**LES MERCREDIS GRILLADES**

Des Moulins	53,95\$	Des Moulins	62,95\$
Des Braves	58,95\$	Des Braves	71,95\$
Des Seigneurs	66,95\$	Des Seigneurs	77,95\$

**LES VENDREDIS PASTABAR**

Réservations au 450-964-2251 Taxes et service en sus

2075 Côte Terrebonne à Terrebonne • Réservations : 450 964-2251

Pour annoncer dans ce regroupement, contactez  
Jean de Billy au 514 985-3456 :: jdebilly@ledevoir.com

**Escapades ESTIVALES**

Animation les 19 et 26 juillet (Fée Clochette et Jack le pirate)

**FAMILLE**

**RAMADA PLAZA**

LE MANOIR DU CASINO  
GATINEAU/OUTAOUAIS — OTTAWA

**RAMADA PLAZA MANOIR DU CASINO**

- Petit déjeuner buffet gratuit au Risotto, pâtes et grillades pour les enfants de moins de 12 ans et 2 parents
- 15% de rabais sur le menu table d'hôte pour les enfants de plus de 12 ans et leurs parents.
- Surclassement gratuit dans l'une de nos suites mezzanines selon la disponibilité.
- Stationnement et Wi-Fi gratuits
- Ajoutez une deuxième nuitée ou plus à votre forfait pour seulement 99\$ par nuit plus taxes.

www.ramadaplaza-gatineau.com 1 800 296-9046

POUR ANNONCER DANS CE REGROUPEMENT, COMMUNIQUEZ AVEC  
JEAN DE BILLY AU 514 985-3456 OU JDEBILLY@LEDEVOIR.COM

## ACTUALITÉS



Tony Tyler, directeur général et chef de la Direction de l'Association internationale du transport aérien et Olumuyiwa Benard Aliu, président du Conseil de l'OACI.

## SÉCURITÉ AÉRIENNE

## L'OACI veut agir pour éviter un autre MH17

PHILIPPE ORFALI

Toujours sous le choc près de deux semaines après l'abattage en plein vol d'un appareil de Malaysia Airlines, l'aviation civile internationale a tenu une rencontre d'urgence, mardi à Montréal. Compagnies aériennes et États s'entendent pour réclamer de l'ONU la création d'un « cadre légal » entourant la conception et l'utilisation d'armes antiaériennes, et pour former un groupe de travail en vue d'améliorer la sécurité du transport par avion.

L'aviation est peut-être considérée comme l'un des modes de transports les plus sécuritaires, mais la réputation de l'industrie a été mise à mal ces dernières semaines, tout particulièrement avec la tragédie du vol MH17, ayant fait 298 victimes au-dessus de l'Ukraine. Un incident « unique » qui expose néanmoins des défaillances dans le système aérien international, ont estimé les représentants de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), qui regroupe 191 États, et l'Association internationale du transport aérien (IATA), qui représente la plupart des transporteurs de la planète.

## Groupe de travail

« Aujourd'hui, l'industrie et l'OACI prennent leurs responsabilités. Nous essayons d'améliorer la façon dont les États disséminent les informations, les apportent à la connaissance [de l'OACI] [pour] qu'ensuite nous les transmettions à l'industrie, de telle sorte qu'elle puisse s'assurer des conditions de transport optimales pour les passagers », a déclaré le secrétaire général de l'OACI, Raymond Benjamin.

L'organisme onusien a annoncé la création « immédiate » d'un groupe de travail de haut niveau, composé d'États et d'experts, afin de se pencher sur cette question, en vue d'une conférence sur la sécurité rassemblant les 191 États

« C'est à l'Ukraine de prendre sa responsabilité. Chaque pays est responsable de son espace aérien. »

Raymond Benjamin

siégeant à l'OACI et de membres influents de l'industrie, en février 2015.

L'OACI et l'IATA demandent en outre à l'ONU d'incorporer dans le droit international des dispositions visant à encadrer la conception et l'utilisation de l'armement antiaérien, aucune loi ou convention internationale ne régissant ces dispositifs, alors qu'il en existe pour l'armement nucléaire ou biologique, par exemple.

À défaut de pouvoir les y contraindre, le chef de la direction de l'IATA, Tony Tyler, a martelé que tout État détenant des informations selon lesquelles la sécurité pourrait être compromise dans son espace aérien a l'obligation morale de la partager. Toutes les entreprises aériennes doivent détenir ces informations afin d'adapter leurs routes aériennes en cas de risques, par exemple pour éviter de survoler des zones de conflits, a-t-il estimé.

« Ultimement, toutes les agences gouvernementales, qu'elles soient de renseignement ou de défense, devraient avoir comme priorité absolue la sécurité des [passagers], a dit M. Tyler. Elles ont un devoir moral de s'assurer que la vie de ces personnes innocentes n'est pas mise à risque. Si elles détiennent des informations qui laissent croire quelque chose, elles doivent la partager. Comment pourraient-elles

rester là, les bras croisés, alors que la vie de ces gens est en danger? »

Dans les semaines précédant la tragédie, les services de renseignement américains avaient été mis au courant de la présence, dans des zones contrôlées par les séparatistes prorusses, de batteries de missiles antiaériens. De telles informations, si elles avaient été transmises aux transporteurs aériens, auraient poussé ceux-ci à modifier leurs tracés de vols.

Bien que de nombreuses compagnies aériennes eussent déjà agi en ce sens, l'espace aérien dans lequel circulait le MH17 était bel et bien accessible au transport de passagers, a rappelé M. Benjamin.

## L'Ukraine montrée du doigt

Le principal responsable de la tragédie demeure toutefois l'Ukraine, a-t-il au *Devoir*. « C'est à l'Ukraine de prendre sa responsabilité. Chaque pays est responsable de son espace aérien. S'il a des informations quant à des risques, il doit déclarer son espace fermé à la circulation. Ce qu'ils ont fait, c'est de fermer l'espace jusqu'à une certaine altitude. Malheureusement, ce missile a atteint l'avion à une hauteur supérieure à ce qu'avait indiqué l'Ukraine. »

Sans attendre l'adoption de nouvelles mesures par la communauté internationale, les compagnies aériennes Air France et KLM ont annoncé mardi qu'elles ne survolent plus du tout l'Irak pour des raisons de sécurité, alors qu'Emirates s'apprête à les imiter, par crainte de tirs de missiles. Rappelons que de nombreux transporteurs avaient suspendu leurs vols à destination d'Israël, la semaine dernière, citant des motifs semblables.

Le Devoir

Lire aussi | Économie. L'aviation civile a rendez-vous avec un ciel plus encombré. Page B 1

## LIGUE DE DÉFENSE JUIVE DU CANADA

## Citoyens et policiers montréalais aux aguets

BAHADOR ZABIHIYAN

L'éventuelle implantation de la Ligue de défense juive du Canada continue de faire réagir. Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) dit être au courant de la situation, alors que le Collectif québécois contre l'islamophobie (CQCI) lance une pétition pour faire interdire le groupe ultranationaliste juif.

Lundi, Meir Weinstein, le directeur de la Ligue de défense juive (LDJ) canadienne révélait au *Devoir* qu'il serait à Montréal dimanche pour mettre en place une toute nouvelle section de son groupe. Le porte-parole du SPVM, Ian Lafrenière, indique que la police suit la situation, étant donné le contexte actuel. « On suit ça de très près compte tenu de tout ce qui se passe, mais notre intervention se limite à ça pour l'instant », dit-il. « On est courant, mais de quelle façon on fait le suivi, ça, c'est des détails qu'on se garde », explique-t-il en entrevue téléphonique.

De son côté, le CQCI a demandé à Lise Thériault, ministre de la Sécurité publique, « d'étudier toutes les avenues juridiques afin d'interdire l'établissement au Québec de la Ligue de défense juive », indique le groupe. Une pétition en ligne a été lancée, et mardi soir elle avait recueilli plus de 160 signatures. M<sup>me</sup> Thériault n'a pas commenté.

« C'est leur droit de faire ça », dit M. Weinstein qui estime que son groupe ultranationaliste

## Des incidents haineux

Le directeur de la police a récemment rencontré les leaders des communautés juives et musulmanes pour tenter de comprendre leurs préoccupations, dans le contexte du conflit israélo-palestinien. « Quelques incidents » haineux ont été signalés au SPVM depuis le début de la guerre au Proche-Orient, affirme son porte-parole, Ian Lafrenière. La police fait enquête.

controversé a toujours respecté les lois en vigueur au Canada.

M. Weinstein estime qu'il devrait y avoir environ 100 personnes, si ce n'est plus, qui seront présentes à la réunion de dimanche. Les participants devront avoir été préalablement invités. Le lieu est pour le moment tenu secret, car M. Weinstein ne veut pas que la rencontre soit perturbée. Les noms des représentants de la LDJ canadienne au Québec seront peut-être rendus publics, dit M. Weinstein.

## Activités communautaires

À Toronto, la LDJ organise notamment des cours de *krav maga*, un système d'autodéfense enseigné dans l'armée israélienne. La LDJ tient aussi des conférences pour « éduquer » la com-

munauté et expliquer « les menaces » auxquelles les juifs font face. La LDJ canadienne aide aussi les groupes communautaires juifs qui le souhaitent à améliorer leur sécurité, en collaboration avec la police.

La LDJ n'est pas un groupe centralisé, mais plutôt une mouvance qui s'inspire de la pensée du rabbin d'extrême droite Meir Kahane. En France, la LDJ s'est dissoute il y a quelques années, selon *Le Monde*. Mais ses militants seraient encore actifs. Un groupe communautaire musulman accuse des membres de la mouvance d'avoir pris part à des bagarres en marge d'une manifestation pro-palestinienne qui a dégénéré récemment. Des manifestants s'en sont pris à une synagogue, et les militants de la LDJ présents sur place en auraient décousu avec ces derniers.

La LDJ américaine a été qualifiée d'organisation « terroriste », « violente » et « extrémiste » par le FBI en 2001, après que deux de ses membres eurent complété en vue de perpétrer un attentat contre une mosquée.

M. Weinstein se dissocie des actions violentes passées de la LDJ américaine, estimant que les contextes ont changé depuis. « Je sais ce que sont les enjeux au Canada, je ne suis pas un citoyen américain », dit M. Weinstein, précisant que les membres de la LDJ canadienne respectent toutes les lois d'ici.

Le Devoir

## PRIMES

## Bolduc doit rembourser 27 000 \$ à la RAMQ

MARTIN OUELLET

à Québec

Yves Bolduc remboursera un peu plus de 27 000 \$ à la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) pour des sommes perçues en trop pendant son double emploi de médecin et de député de l'opposition.

Comme il s'y était engagé, le ministre de l'Éducation versera un montant du même ordre, 28 000 \$, à deux organismes de charité, la Fondation Cap Diamant et l'Association des grands brûlés F.L.A.M.

De cette façon, le ministre « retournera 100 % des primes reçues pour les patients pris en charge pour une période de moins de 12 mois », a indiqué son bureau dans un communiqué diffusé mardi après-midi.

Les vérifications demandées à RAMQ ont révélé que le Dr Bolduc avait reçu un montant de 54 145 \$ entre le 23 avril 2013 et le 23 avril 2014, date à laquelle il a mis fin à sa pratique. En vertu des règles et modalités prévues à la lettre d'entente 245, la RAMQ récupère la moitié du montant si, dans les 12 mois suivant la date d'inscription d'un patient, le médecin ne peut plus assurer la prise en charge de la clientèle.

M. Bolduc est donc tenu de rembourser 27 072,50 \$ à la RAMQ.

## 28 000 \$ à des œuvres caritatives

Dans l'espoir de faire taire les critiques, notamment celles des partis d'opposition exigeant sa démission, le ministre avait indiqué qu'il verserait un montant équivalent à une œuvre de charité sans réclamer de crédit d'impôt.

« Je tiens à dire que je suis désolé du débat qu'a soulevé mon passage comme médecin dans une clinique médicale pour traiter et prendre en charge des patients alors que j'étais député au sein de l'opposition. Je suis très malheureux que cette situation ait pris la tournure d'une controverse, alors que mon seul objectif était de bien servir mes patients tout en étant un député dévoué », a affirmé le ministre Bolduc dans le communiqué.

M. Bolduc avait lui-même demandé à la RAMQ il y a trois semaines de vérifier s'il avait respecté les règles entourant le versement d'un montant de 215 000 \$ pour la prise en charge de patients privés de médecin de famille. Il a reçu les conclusions de la Régie mardi.

Relégué dans l'opposition à la suite de la défaite libérale de 2012, M. Bolduc a pratiqué la médecine pendant 19 mois en sus de ses fonctions de député. La lettre d'entente 245, qu'il avait lui-même signée à titre de ministre de la Santé dans le gouvernement Charest, lui a permis de réclamer entre 100 \$ et 200 \$ par nouveau patient.

## Règles en vigueur

Une fois de retour au pouvoir et nommé ministre de l'Éducation au printemps 2014, M. Bolduc a abandonné illico sa clientèle, mais n'a pas renoncé aux primes. « L'analyse des dernières semaines me permet de reconnaître que la prise en charge de patients à long terme a pu être mal perçue dans l'opinion publique dans le contexte d'un gouvernement minoritaire, et alors qu'une élection générale pouvait survenir à tout moment », a concédé le ministre.

M. Bolduc a ajouté qu'il avait en tout temps agi dans le respect des règles en vigueur, qu'il avait reçu l'aval du commissaire à l'éthique pour sa pratique médicale et que les patients ont toujours été traités avec professionnalisme.

« Je veux aussi, encore une fois, exprimer mes regrets aux patients que j'ai dû quitter et leur dire que je suis très sensible à leur situation. En terminant, je souhaite que les gestes que je pose aujourd'hui puissent répondre aux préoccupations des citoyens que je continuerai de servir à titre de député et de ministre avec dévouement et intégrité », a déclaré M. Bolduc.

La Presse canadienne



Yves Bolduc a été nommé à la tête du ministère de l'Éducation le printemps dernier.

## ACTUALITÉS

## CHANGEMENTS CLIMATIQUES

## L'inaction coûte très cher, prévient Washington

Washington — L'absence de mesures pour réduire les émissions de gaz à effet de serre pourrait coûter jusqu'à 150 milliards de dollars par an à l'économie américaine : la Maison-Blanche a mis en garde mardi contre le coût de l'inaction dans la lutte contre le changement climatique.

Le coût d'un report des efforts de réduction des émissions qui entraînerait une hausse du thermomètre mondial de 3 °C (au-dessus des niveaux préindustriels) au lieu de 2 °C, s'élèverait à 0,9% du PIB, soit environ 150 milliards de dollars, selon un rapport de l'exécutif américain.

«Les coûts liés à un degré additionnel de réchauffement au-delà des 3 °C pourraient être largement supérieurs», ajoute le document, qui s'appuie sur des études existantes et rappelle que la température moyenne aux États-Unis sur la décennie écoulée a été supérieure de 0,8 °C à celle de la moyenne sur la période 1901-1960.

«De plus, ces coûts ne sont pas uniques, mais s'ajoutent année après année en raison des dommages causés par un changement climatique croissant», ajoute la Maison-Blanche qui reconnaît qu'il existe un «vif débat» dans le pays sur le fait de savoir «s'il faut agir maintenant pour enrayer le changement climatique ou s'il faut remettre les mesures à plus tard».

Le président Barack Obama, qui avait fait de la lutte contre le changement climatique une de ses promesses de campagne en 2008, s'est heurté à l'opposition des élus du Congrès.

Début juin, il est passé à l'offensive par la voie réglementaire en annonçant de nouvelles normes sur les émissions des centrales électriques, visant en particulier le charbon, énergie fossile qui émet le plus de gaz à effet de serre.

## Réduction radicale

L'Agence de protection de l'environnement (EPA) a proposé une réduction radicale des émissions de CO<sub>2</sub> pour l'ensemble des centrales existantes, avec une baisse de 30% d'ici 2030 par rapport à 2005.

Cette réglementation devra être finalisée d'ici un an, période durant laquelle l'EPA organisera de nombreux débats publics sur le sujet.

Le climat est un dossier politiquement sensible aux États-Unis, où nombre d'élus républicains contestent la réalité du changement climatique, d'autres s'interrogeant sur la responsabilité des activités humaines.

Les États-Unis se sont engagés à réduire, d'ici 2020, leurs émissions de gaz à effet de serre de 17% par rapport à leur niveau de 2005.

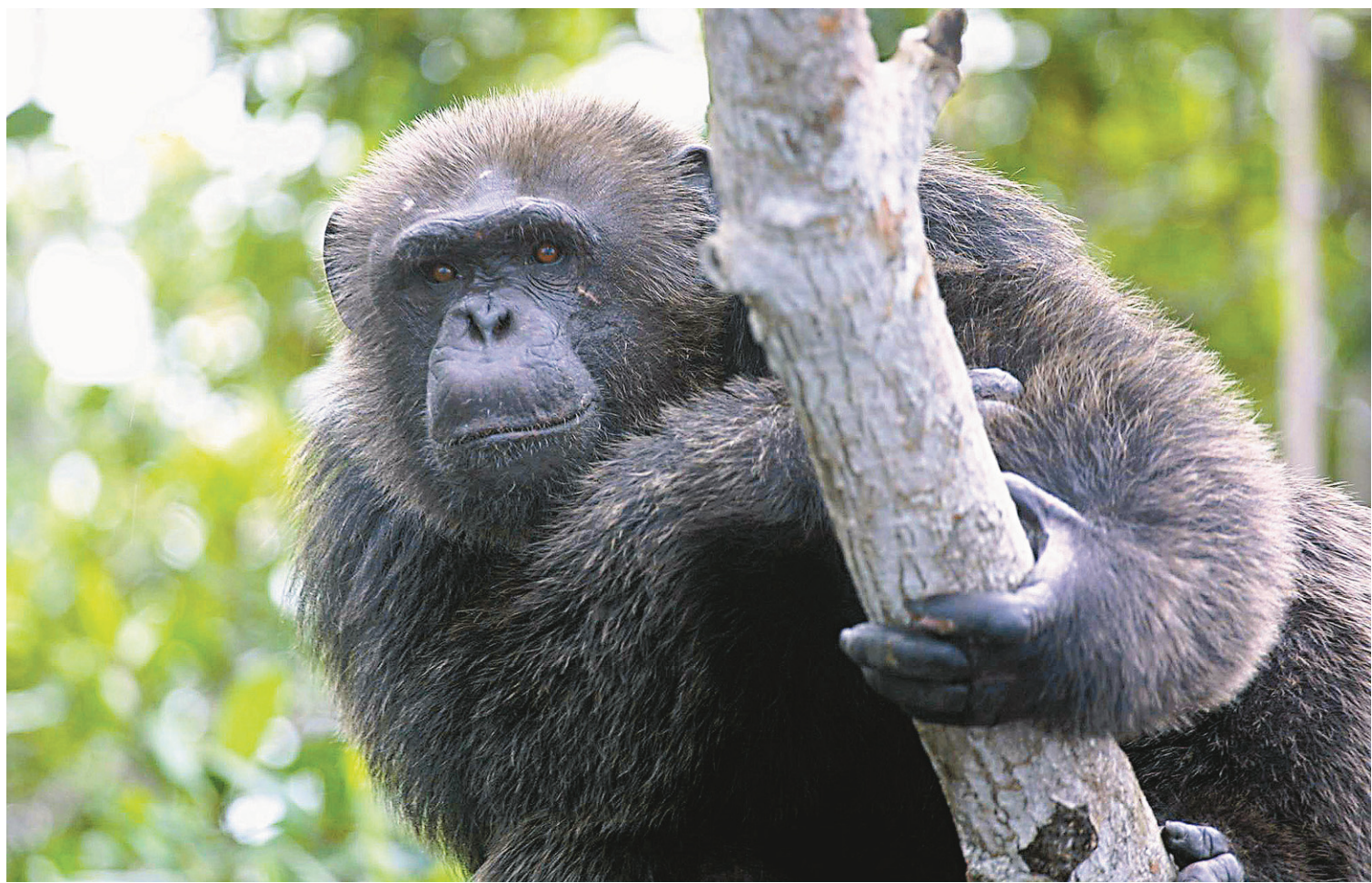
La Presse canadienne

## Un test sanguin pour dépister les cancers

Un simple test sanguin développé par des chercheurs britanniques permettrait de dépister les patients atteints d'un cancer, sans avoir recours à des procédures aussi invasives que les biopsies ou les colonoscopies. Le test inventé par des scientifiques de l'Université de Bradford a permis de repérer, avec un grand degré de précision, les patients souffrant d'un mélanome, du cancer du poumon ou du cancer du côlon. Le test identifie également les patients atteints de conditions précancéreuses. Le test LGS (pour «Lymphocyte Genome Sensitivity») mesure les dommages in-

fligés par des rayonnements ultraviolets A à l'ADN des globules blancs du patient. Puisque les globules blancs font partie de la réponse immunitaire, leur ADN est plus facilement endommagé par les rayonnements si le patient est en train de combattre un cancer. Les chercheurs ont vérifié l'efficacité de leur test à l'aide d'échantillons de sang fournis par 208 participants, dont 114 qui étaient soignés pour un cancer. Tous les échantillons avaient été anonymisés et randomisés avant d'être examinés. De nouvelles études seront nécessaires pour approfondir le tout, mais les chercheurs affirment qu'il n'y aurait qu'une chance sur 1000 que leur test ait repéré uniquement au hasard les patients atteints du cancer.

La Presse canadienne



DESIREY MINKOH LA PRESSE CANADIENNE

Les comportements sociaux des chimpanzés ont été étudiés pendant un demi-siècle par la primatologue Jane Goodall.

## Les grands singes s'approchent de l'extinction

La célèbre primatologue Jane Goodall lance un cri d'alarme

Nairobi — Les grands singes sont menacés d'extinction d'ici quelques décennies, averti mardi Jane Goodall, spécialiste mondialement reconnue des chimpanzés, appelant à des mesures pour sauver les plus proches cousins de l'Homme.

«Si nous ne prenons pas de mesures, les grands singes vont disparaître en raison à la fois de la destruction de leur habitat et du trafic», a expliqué Jane Goodall dans une interview à l'AFP à Nairobi.

Au cours des 50 dernières années, le nombre de chimpanzés est passé de deux millions à 300 000 au plus, répartis dans 21 pays, selon la primatologue britannique, âgée de 80 ans, qui a passé un demi-siècle à étudier ces singes dans le parc national de Gombe, en Tanzanie.

«Si nous ne faisons rien, ils vont certainement disparaître, ou il ne leur restera que de petites poches où ils échapperont difficilement à la consanguinité», a expliqué Jane Goodall, première scientifique à avoir observé que les grands singes, comme les hommes, utilisaient des outils.

300 000

Nombre estimé de chimpanzés dans le monde. On en comptait deux millions il y a 50 ans.

Au rythme actuel, le développement humain aura d'ici 2030 touché 90% de l'habitat naturel des grands singes en Afrique et 99% en Asie, estiment des experts dans un rapport publié fin juin par une ONG de défense des grands singes, soutenue par l'ONU.

## Destruction de l'habitat

Le développement des infrastructures et l'exploitation des ressources naturelles — bois, minerais, pétrole et gaz — ont dévasté l'habitat des grands singes et poussé chimpanzés, gorilles, bonobos, orangs-outans au bord de l'extinction, selon ces experts.

Pour Jane Goodall, la destruction de cet habitat fait partie d'une agression plus large

de l'espèce humaine contre la nature : «Si nous ne faisons rien pour protéger l'environnement, que nous avons déjà partiellement détruit, je ne voudrais pas être un enfant né d'ici 50 ans. Ne leur devons-nous pas cela?»

«Nous sommes schizophrènes: nous avons cette intelligence incroyable, mais il semble que nous ayons perdu le pouvoir de travailler en harmonie avec la nature», a-t-elle ajouté.

M<sup>me</sup> Goodall a estimé que «si nous les perdons [les grands singes], ce sera probablement parce que nous avons également perdu les forêts, et cela aura des conséquences totalement dévastatrices sur le changement climatique».

«Le changement climatique est évident partout. Il y a des dirigeants qui disent qu'ils ne croient pas au changement climatique, mais je ne pense pas que ce soit réellement ce qu'ils pensent, ils sont peut-être juste stupides», a-t-elle lancé.

## Espèces menacées

Toutes les espèces de grands singes figurent sur la liste des espèces menacées de

l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), qui en classe certaines — comme le gorille de l'Ouest ou l'orang-outan de Sumatra — «en danger critique», le dernier stade avant l'extinction à l'état sauvage, puis l'extinction. «Les gens ont perdu la connexion avec le monde de la nature, estime Goodall, on pourrait penser que les créatures les plus intelligentes de la planète penseraient à mieux que de détruire leur seule maison, mais nous détruisons la planète très, très vite.»

«Nous dépendons des ressources naturelles de cette planète et elles ne sont pas infinies. Or nous les utilisons comme si elles devaient durer pour toujours», a-t-elle rappelé.

La scientifique, qui dirige une fondation à son nom, appelle les gens à agir au lieu de désespérer. «Le changement climatique menace la moindre partie de la planète et nous ne pouvons pas l'arrêter. Mais si nous agissons ensemble, nous pouvons ralentir les effets», selon elle.

Agence France-Presse

## AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

## AVIS LÉGAUX &amp; APPELS D'OFFRES • HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.  
Publications du lundi: Réservations avant 12h00 le vendredi  
Publications du mardi: Réservations avant 16h00 le vendredi

Tél.: 514-985-3344 Fax: 514-985-3340 Courriel: avisdev@ledevoir.com  
Sur Internet: www.ledevoir.com/services-et-annonces/avis-publics  
www.ledevoir.com/services-et-annonces/appels-d-offres

**QTMG**  
HUISSIERS DE JUSTICE

500-05-082942-143  
L'AGENCE DU REVENU  
DU QUÉBEC / LOI SUR  
LA TAXE D'ACCISE dem.  
c. ZONE ACCRO INC. déf.  
Vente par huissier le 13  
août 2014 à 10h00 au 60  
rue Ste-Catherine Est,  
Montréal et le 13 août  
2014 à 12h30 au 190 Curé  
Labelle Ste-Thérèse (Qué-  
bec) Meubles, présentoirs,  
Ordi., etc. tels quels.  
ARGENT COMPANT;  
CHEQUE VISE, S. Trudel  
QTMG, Huissiers de jus-  
tice (514-257-8000)

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE LONGUEUIL  
CAUSE NO. 505-22-021829-142  
COUR SUPÉRIEURE  
(Chambre civile)  
BANQUE ROYALE DU CANADA  
Demanderesse  
c.  
BELL URGENGE SINISTRE  
INC. et CHRISTIAN BELL  
Défendeurs solidaires

ASSIGNATION  
ORDRE est donné à BELL  
URGENGE SINISTRE INC. et  
CHRISTIAN BELL de comparaître  
au greffe de cette cour situé au  
1111, Jacques-Cartier E., Longueuil,  
Québec, dans les 30 jours de la  
publication du présent avis dans le  
journal LE DEVOIR.  
À défaut de comparaître dans ce  
délai, un jugement par défaut  
pourrait être rendu contre vous sans  
autre avis dès l'expiration de ce  
délai.  
Soyez avisé que la présente  
REQUÊTE INTRODUCTIVE  
D'INSTANDE ANNEXE 1 - AVIS À  
LA PARTIE DÉFENDRESSE  
DEMANDE DE TRANSFERT  
RELATIVE À UNE PETITE  
CRÉANCE et PIÈCES P-1 (EN  
LIASSE) À P-9 sera présentée pour  
décision devant le tribunal le  
10 septembre 2014, à 9h00, en  
salle 1.17, au palais de justice de  
Longueuil.  
Les copies de la procédure écrite  
ci-dessus ont été laissées au greffe  
de cette cour à l'intention de BELL  
URGENGE SINISTRE INC. et  
CHRISTIAN BELL.  
Longueuil, le 28 juillet 2014  
JULIE CATAFORD  
GREFFIER ADJOINT

**QTMG**  
HUISSIERS DE JUSTICE

COUR DU QUÉBEC  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE LONGUEUIL  
NO. : 505-22-021829-144  
COMMISSION DES  
NORMES DU TRAVAIL  
Partie demanderesse  
c.  
CHRISTOPHER  
MICHAUD  
Partie défenderesse  
ASSIGNATION 139 C.P.C.  
Avis est donné à la partie  
défenderesse que la partie  
demanderesse a déposé  
au greffe de la Cour du  
Québec, du district de  
Longueuil, une requête  
introductive d'instance.  
Une copie de cette  
requête et de l'avis au  
défendeur ont été laissés  
à l'intention de la partie  
défenderesse, au greffe du  
tribunal, au palais de jus-  
tice de Longueuil, situé au  
1111 Jacques Cartier Est,  
Longueuil. Il est ordonné  
à la partie défenderesse  
de comparaître dans un  
délai de 30 jours de la  
publication de la présente  
ordonnance. À défaut de  
comparaître dans ce délai,  
un jugement par défaut  
pourrait être rendu contre  
vous sans autre avis dès  
l'expiration de ce délai.  
Soyez aussi avisé que la  
requête introductive d'ins-  
tance sera présentée pour  
décision devant le tribu-  
nal, le 3 septembre 2014 à  
9h15 en la salle 1.19 du  
palais de justice de Lon-  
gueuil.  
À Longueuil,  
le 22 juillet 2014  
JULIE DAoust  
Greffier adjoint, C.Q.

**QTMG**  
HUISSIERS DE JUSTICE

COUR DU QUÉBEC  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE LONGUEUIL  
NO. : 505-22-021829-140  
COMMISSION DES  
NORMES DU TRAVAIL  
Partie demanderesse  
c.  
ARNAUD LEPINOIS  
Partie défenderesse  
ASSIGNATION 139 C.P.C.  
Avis est donné à la partie  
défenderesse que la partie  
demanderesse a déposé  
au greffe de la Cour du  
Québec, du district de  
Longueuil, une requête  
introductive d'instance.  
Une copie de cette  
requête et de l'avis au  
défendeur ont été laissés  
à l'intention de la partie  
défenderesse, au greffe du  
tribunal, au palais de jus-  
tice de Longueuil, situé au  
1111 Jacques Cartier Est,  
Longueuil. Il est ordonné  
à la partie défenderesse  
de comparaître dans un  
délai de 30 jours de la  
publication de la présente  
ordonnance. À défaut de  
comparaître dans ce délai,  
un jugement par défaut  
pourrait être rendu contre  
vous sans autre avis dès  
l'expiration de ce délai.  
Soyez aussi avisé que la  
requête introductive d'ins-  
tance sera présentée pour  
décision devant le tribu-  
nal, le 3 septembre 2014 à  
9h15 en la salle 1.19 du  
palais de justice de Lon-  
gueuil.  
À Longueuil,  
le 16 juillet 2014  
JULIE DAoust  
Greffier adjoint, C.Q.

**QTMG**  
HUISSIERS DE JUSTICE

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE LAVAL  
NO: 540-22-020368-146  
COUR DU QUÉBEC  
BANQUE ROYALE DU  
CANADA  
Partie Demanderesse  
c.  
VALÉRIE GAUTHIER  
Partie défenderesse  
PAR ORDRE DU TRIBUNAL:  
La partie défenderesse Valérie  
Gauthier est, par les présentes,  
requis de comparaître, dans un  
délai de trente (30) jours de ce-  
tte publication ou par l'entremise  
de ses procureurs, au 2900,  
boulevard St-Martin Ouest, en la ville  
de Laval, province de Québec.  
Une copie de la REQUÊTE INTRO-  
DUCTIVE D'INSTANDE  
présentable en date du 18 septem-  
bre 2014, à 9 h 30 en la sal-  
le 2.10 et de L'AVIS À LA PARTIE  
DÉFENDRESSE a été laissée  
au greffe de la Cour du Qué-  
bec, du district de Laval, à son  
intention.  
De plus, PRENEZ AVIS qu'à dé-  
faut par vous de signifier ou dé-  
poser votre comparution ou  
contestation dans lesdits délais,  
la partie demanderesse procé-  
dera à obtenir contre vous un ju-  
gement par défaut conforme aux  
conclusions qu'elle sollicite.  
VEUILLEZ AGIR EN CONSÉ-  
QUENCE.  
Laval, le 23 juillet 2014  
Maria Penafior  
GREFFIER(E)

**QTMG**  
HUISSIERS DE JUSTICE

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE LAVAL  
NO: 540-22-020368-146  
COUR DU QUÉBEC  
BANQUE ROYALE DU  
CANADA  
Partie Demanderesse  
c.  
VALÉRIE GAUTHIER  
Partie défenderesse  
PAR ORDRE DU TRIBUNAL:  
La partie défenderesse Valérie  
Gauthier est, par les présentes,  
requis de comparaître, dans un  
délai de trente (30) jours de ce-  
tte publication ou par l'entremise  
de ses procureurs, au 2900,  
boulevard St-Martin Ouest, en la ville  
de Laval, province de Québec.  
Une copie de la REQUÊTE INTRO-  
DUCTIVE D'INSTANDE  
présentable en date du 18 septem-  
bre 2014, à 9 h 30 en la sal-  
le 2.10 et de L'AVIS À LA PARTIE  
DÉFENDRESSE a été laissée  
au greffe de la Cour du Qué-  
bec, du district de Laval, à son  
intention.  
De plus, PRENEZ AVIS qu'à dé-  
faut par vous de signifier ou dé-  
poser votre comparution ou  
contestation dans lesdits délais,  
la partie demanderesse procé-  
dera à obtenir contre vous un ju-  
gement par défaut conforme aux  
conclusions qu'elle sollicite.  
VEUILLEZ AGIR EN CONSÉ-  
QUENCE.  
Laval, le 23 juillet 2014  
Maria Penafior  
GREFFIER(E)

AVIS DE  
CLÔTURE D'INVENTAIRE  
PRENEZ AVIS qu'OLGA LA-  
WRUK (SENIW), née le 11 sep-  
tembre 1920, à Montréal, en son  
vivant demeurant au 10360,  
d'Iberville, Montréal, Qc, est dé-  
cédée à Montréal, le 2 juin  
2014.  
Toute personne intéressée et  
justifiant de son intérêt peut  
consulter, sur rendez-vous, l'in-  
ventaire de la succession du dé-  
funt, à l'étude Dutrisac, Dugas et  
Demers, notaires, au 831 Déca-  
rie, bureau 301, Saint-Laurent,  
province de Québec, H4L 3L8,  
tél.: (514)747-2108.

AVIS DE  
CLÔTURE D'INVENTAIRE  
AVIS est par les présentes don-  
né que suite du décès de Gilber-  
te GAGNÉ, en son vivant domi-  
ciliée au 217-5440 rue Sherbrooke,  
Montréal, Québec, H1V 1A4,  
survenu le 16 février 2014, un in-  
ventaire des biens de la défunte  
a été fait conformément à la Loi,  
par Mireille Fortier, liquidatrice  
ainsi qu'il appert du document  
sous seing privé daté du 15  
juillet 2014.  
Cet inventaire peut être consulté  
par les intéressés au 7160, bou-  
levard Pie-IX, en la ville de Mon-  
tréal, province de Québec, H2A  
2G4.  
Donné ce 28 juillet 2014  
Mireille Fortier, liquidatrice

AVIS DE  
CLÔTURE D'INVENTAIRE  
AVIS est par les présentes don-  
né que suite du décès de Marco  
ROUSSOS, en son vivant domi-  
cilié au 27 chemin des Pour-  
voyeurs, Bouchette (Québec)  
J0X 1E0, survenu le 18 août  
2013, un inventaire des biens du  
défunt a été fait conformément à  
la Loi, par Jean-Claude Gama-  
che, liquidateur ainsi qu'il appert  
du document sous seing privé  
daté du 12 février 2014.  
Cet inventaire peut être consulté  
par les intéressés au 7160, bou-  
levard Pie-IX, en la ville de Mon-  
tréal, province de Québec, H2A  
2G4.  
Donné ce 12 février 2014  
Jean-Claude Gama-  
che,  
liquidateur

Les petits frères  
des Pauvres  
La famille des  
petits frères des  
pauvres vous aide  
1.866.627.8653

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE LAVAL  
NO: 540-22-020368-146  
COUR DU QUÉBEC  
BANQUE ROYALE DU  
CANADA  
Partie Demanderesse  
c.  
VALÉRIE GAUTHIER  
Partie défenderesse  
PAR ORDRE DU TRIBUNAL:  
La partie défenderesse Valérie  
Gauthier est, par les présentes,  
requis de comparaître, dans un  
délai de trente (30) jours de ce-  
tte publication ou par l'entremise  
de ses procureurs, au 2900,  
boulevard St-Martin Ouest, en la ville  
de Laval, province de Québec.  
Une copie de la REQUÊTE INTRO-  
DUCTIVE D'INSTANDE  
présentable en date du 18 septem-  
bre 2014, à 9 h 30 en la sal-  
le 2.10 et de L'AVIS À LA PARTIE  
DÉFENDRESSE a été laissée  
au greffe de la Cour du Qué-  
bec, du district de Laval, à son  
intention.  
De plus, PRENEZ AVIS qu'à dé-  
faut par vous de signifier ou dé-  
poser votre comparution ou  
contestation dans lesdits délais,  
la partie demanderesse procé-  
dera à obtenir contre vous un ju-  
gement par défaut conforme aux  
conclusions qu'elle sollicite.  
VEUILLEZ AGIR EN CONSÉ-  
QUENCE.  
Laval, le 23 juillet 2014  
Maria Penafior  
GREFFIER(E)

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTREAL  
COUR SUPERIEURE NO 500-05-  
082773-134 No ETA- 10282-13  
AGENCE DU REVENU DU QUE-  
BEC Partie demanderesse SO-  
PHIA RENE Partie défenderesse  
PRENEZ AVIS que le 11/08/2014 à

AVIS À TOUS NOS  
ANNONCEURS  
Veuillez, s'il vous plaît, prendre  
connaissance de votre annonce et  
nous signaler immédiatement toute anomalie  
qui s'y serait glissée.  
En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsa-  
bilité se limite au coût de la parution.

10:00 AU 12620, 49E AVENUE  
MONTREAL District de MONT-  
REAL seront vendus par autorité  
de justice les biens et effets de SO-  
PHIA RENE saisis en cette cause  
soit CHAISE DE COIFFURE, HOR-  
LOGE BERGERE, TELEVISEUR  
50 POUÇES, STATUETTE SUR  
PIED, ETC. CONDITIONS AR-  
GENT OU CHEQUE VISE.  
ANYOK LAFLAMIE HUISSIER  
DE L'ETUDE PHILIPPE ET ASSO-  
CIES HUISSIERS DE JUSTICE  
165 DU MOULIN ST-EUSTACHE  
QUEBEC J7R 2P5 TEL 450-491-  
7575

AVIS DE  
CLÔTURE D'INVENTAIRE  
PRENEZ AVIS que JEAN-PIER-  
RE GUERTIN, né le 16 mars  
1925, en la province de Québec,  
en son vivant demeurant au 360,  
Hymus, #237, Pointe-Claire, Qc,  
est décédé à Montréal, le 27 fé-  
vrier 2013.  
Toute personne intéressée et  
justifiant de son intérêt peut  
consulter, sur rendez-vous, l'in-  
ventaire de la succession du dé-  
funt, à l'étude Dutrisac, Dugas et  
Demers, notaires, au 831 Déca-  
rie, bureau 301, Saint-Laurent,  
province de Québec, H4L 3L8,  
tél.: (514)747-2108.

AVIS DE  
CLÔTURE D'INVENTAIRE  
Prenez avis que Georges SIOU-  
FI, en son vivant domicilié à La-  
val, province de Québec, est dé-  
cédé le 9 octobre 2013. Un in-  
ventaire de ses biens peut être  
consulté par les intéressés, au  
bureau de Me Louise Valois, no-  
taire, 1250 boulevard René-Lé-  
vesque ouest, bureau 1400,  
Montréal, Québec, H3B 5E9.  
Donné ce 21 juillet 2014 à Mon-  
tréal, Québec, par Suzanne Ray-  
mond, liquidatrice.

MOTS CROISÉS

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
11												
12												

2618

HORIZONTALEMENT

- Prolifique - Capitale de la Syrie.
- Ouverture de poisson - Rugueuse.
- L'ours en est un - Maîtriser.
- Authentique - Exprime l'amusement.
- Qui se succèdent.
- Avens - Théorie cosmologique (... bang).
- Claque - Pénible à supporter.
- Décharge électrique - 100 mètres carrés.
- Mettre l'accent sur - Au moyen de.
- C'est le paradis - Conçu.
- Publié de nouveau - Ville d'Angleterre.
- Dialecte - Montrent.

VERTICALEMENT

- Elle vit en société - Méprisante par ses paroles.
- Se jette dans la Seine - Réprimander.
- Outil - Déformées.
- Plante à fleurs ornamentales.
- Ouvriers de Russie.
- Altération musicale - Minuscule.
- Cercle - Exprime.
- Pauvre - Il répète.
- Gélose - Arrêt d'une activité.
- Début du jour - Un peu d'or.
- Donner l'alarme - Animal domestique.
- Fromages blancs - Vadrouillent.

1	B	A	S	C	A	N	A	D	A	C	D
2	O	B	T	U	S	E	I	D	A	H	O
3	U	S	E	T	R	A	V	E	E	S	
4	R	E	V	A	S	E	R	R	E		
5	A	P	P	A	T	T	I	R	E		
6	S	O	L	T	S	A	R	S	B		
7	S	U	E	D	E	P	R	E	C	I	S
8	A	V	O	N	D	E	E	A	N	E	
9	O	C	C	U	R	R	E	N	T	V	
10	M	I	L	I	E	U	L	E	G	E	R
11	A	R	A	L	P	E	L	O	U	S	E
12	I	S	M	E	N	E	N	T	E	R	

2617

SOLUTION DU DERNIER

## ACTUALITÉS

## Ottawa veut un système antimissile

Ottawa — L'armée canadienne est à la recherche d'un système de défense aérienne pour protéger ses appareils VIP, dont celui utilisé par le premier ministre Stephen Harper, de la menace des missiles sol-air. Et l'un des principaux fournisseurs de la défense d'Israël, Elbit Systems, a travaillé en coulisse depuis des mois pour prendre part au projet. La destruction du vol MH17 de Malaysia Airlines pourrait avoir augmenté le sentiment d'urgence des responsables de la défense. Le programme vise à livrer un système qui « vaincra les missiles modernes infrarouges portatifs ». Le système serait installé sur les Challenger C-144, de même que sur la flotte existante de Polaris C-150, qui inclut l'Airbus du premier ministre.

La Presse canadienne

## Sécurité : le Canada retire son personnel de Libye

Ottawa — Le gouvernement du Canada annonçait mardi le retrait temporaire du personnel canadien de la Libye. Dans un communiqué, le ministre des Affaires étrangères, John Baird, et sa collègue ministre d'État, Lynne Yelich, ont invoqué le caractère imprévisible de l'environnement de sécurité à Tripoli, la capitale libyenne. Par conséquent, le chargé d'affaires du Canada et les diplomates canadiens en poste à Tripoli vont travailler temporairement depuis l'ambassade du Canada en Tunisie. Lundi, le gouvernement libyen a demandé l'aide de la communauté internationale après que le dépôt de carburant de l'aéroport de Tripoli a pris feu au moment où se poursuivaient les affrontements pour le contrôle des lieux.

La Presse canadienne

## PROCÈS POUR FRAUDE ET ABUS DE CONFIANCE

## Lise Thibault blâme l'administrateur de son cabinet

PATRICE BERGERON

à Québec

Lise Thibault a laissé échapper des sanglots pendant son interrogatoire mardi à propos de ses dépenses soi-disant frauduleuses.

L'ancienne lieutenant-gouverneure du Québec a dû revenir sur le 40<sup>e</sup> anniversaire de sa fille Anne-Marie organisé en février 2004 dans un club prestigieux de Montréal, une fête qui est devenue pour elle un moment pénible, au procès qu'elle subit pour abus de confiance et fraude au palais de justice de Québec.

La Couronne soutient que cette dépense de 4600\$ aurait dû être un événement privé payé personnellement par Lise Thibault, alors que la fête avait plutôt été organisée comme une activité officielle et payée par le gouvernement fédéral. L'accusée a prétendu mardi que c'est l'administrateur de son cabinet, André Labrecque — qui a pris l'initiative d'envoyer la facture à Ottawa.

## Revue des dépenses

C'est l'avocat de M<sup>me</sup> Thibault, Marc Labelle, qui est revenu sur la réception controversée au club Mount Stephen et sur d'autres fêtes pour entendre la version de sa cliente. « Chez nous la fête est importante, la famille l'est encore plus », a-t-elle dit.

Elle a ensuite rappelé qu'elle est en fauteuil roulant depuis la naissance de sa fille Anne-Marie et a ajouté qu'elle n'était pas là pour le jour même de son anniversaire, en raison d'une autre activité officielle. C'est à ce moment qu'elle s'est effondrée en larmes, devant le juge Carol



CLÉMENT ALLARD LA PRESSE CANADIENNE

Selon les vérificateurs généraux du Québec et du Canada, Lise Thibault a dépensé en 10 ans 700 000\$ de façon injustifiée pour des voyages, des fêtes, des repas, des leçons de golf et de ski et des cadeaux.

St-Cyr, qui n'a pas dit un mot.

Elle s'est ensuite contenue et a poursuivi son récit. Elle a demandé à son aide de camp d'organiser un déjeuner au Mount Stephen et d'inviter des gens qui ont une signification dans la vie de sa fille. Si cela avait été dans sa résidence, à Saint-Hyppolite, elle aurait payé, mais elle ne pouvait le faire chez elle, a-t-elle dit.

« Quand tu ne peux pas le faire doucement dans la maison, il faut faire ce qu'il faut. »

L'aide de camp a reçu la facture, selon elle, et elle était prête à payer, mais son administrateur, André Labrecque, lui a dit qu'on pouvait envoyer l'addition à Ottawa pour remboursement. Le même M. Labrecque

l'avait accusée dans son témoignage d'avoir voulu camoufler la fête en la faisant passer pour la commémoration du septième anniversaire de son mandat dans une note sur le bordereau, mais M<sup>me</sup> Thibault l'a accusé de parjure. « C'est absolument faux. Il y avait une seule dactylo [au cabinet] et elle était dans le bureau de Labrecque. Il est sorti du bureau et c'était écrit à la dactylo. »

M<sup>e</sup> Labelle a ainsi passé en revue toutes les activités payées par le Trésor public à l'époque mais aujourd'hui contestées, anniversaire de sa sœur Guylaine, anniversaire de son beau-fils Jean-Charles Phaneuf, anniversaire de son ex-mari René Thibault, confirmation de son petit-fils Maxime, cabanes à sucre

avec le personnel du cabinet et les familles, anniversaire de son garde du corps Guy Hamelin et de sa femme Elizabeth Mackay.

## Manipulation

L'ex-lieutenant-gouverneure estime avoir été manipulée par les administrateurs de son cabinet pour qu'elle en sache le moins possible sur ses dépenses. « [André Labrecque] était capable de profiter du meilleur temps possible pour que je le questionne le moins possible. Il n'aimait pas se faire questionner. Il aimait travailler à sa façon. »

Elle a répété à de nombreuses reprises qu'elle n'avait jamais été instruite des modalités budgétaires de l'exercice

## Un fonds garni

Le nom de M<sup>me</sup> Thibault était utilisé pour récolter de l'argent auprès de généreux donateurs. Le fonds servait à financer des causes qui tenaient à cœur à M<sup>me</sup> Thibault. À l'époque, elle recevait des dizaines de demandes de financement destinées au fonds dans une case postale qu'elle a fermée il y a un certain temps puisqu'elle n'en recevait plus. Il y aurait à peu près 200 000\$ qui s'y trouveraient encore, d'après son estimation. L'avocat a précisé que les fonds étaient vraisemblablement gelés depuis le début des procédures judiciaires. Au total, pas moins de 825 000\$ ont été distribués par le Fonds Lise Thibault à un très grand nombre d'organismes de 2002 à 2012.

de sa fonction, qu'elle ne voyait pas les comptes et factures, qu'elle payait avec sa propre carte de crédit mais se faisait ensuite rembourser, et « rarement » lui a-t-on refusé un remboursement.

Quand le juge St-Cyr, dans une de ses rares interventions, lui a demandé de préciser le *modus operandi* de l'approbation des dépenses, elle a répondu : « C'est très difficile de dire ça en cour. » Elle ne se souvenait pas du nombre de fois où elle avait à signer des certificats de dépenses à payer transmis au gouvernement. « J'ose dire trois ou quatre fois par année », a-t-elle lâché après un long silence.

La Presse canadienne

## L'heure joyeuse

Y'a d'la joie ! Vous gagnez 62 minutes. En atterrissant à l'aéroport du centre-ville de Toronto, vous échappez à la congestion sur le chemin de l'autre aéroport.

Bon vol et bonne journée.

porter  
raffinée sur toute la ligne



HALIFAX  
MONCTON  
MONT-TREMBLANT  
MONTRÉAL

OTTAWA  
QUÉBEC  
SAULT STE. MARIE  
STEPHENVILLE

ST. JOHN'S  
SUDBURY  
THUNDER BAY  
TIMMINS

TORONTO  
WINDSOR  
BOSTON  
BURLINGTON, VT

CHICAGO  
MYRTLE BEACH  
NEW YORK  
WASHINGTON

flyporter.com

# ÉDITORIAL

LE QUÉBEC FACE À OTTAWA

## Avoir son mot à dire

En deux jours, coup sur coup, Québec vient de rappeler son existence à Ottawa, ce gouvernement qui « nous a oubliés », comme disait en 2012 Yvon Vallières, alors ministre libéral des Affaires intergouvernementales canadiennes. Qu'il s'agisse de nominations à la Cour suprême ou du contrôle des armes à feu, cela s'imposait. De là à croire que le Québec va en tirer quelque chose, un ange (souverainiste) passe...

**L**undi, la ministre québécoise de la Justice, Stéphanie Vallée, a demandé à la Cour d'appel du Québec de se pencher sur les nominations en son sein de juges issus d'une cour fédérale. Est-ce valide? Est-ce qu'on garantit ainsi « l'expertise en droit civil, les traditions juridiques et les valeurs sociales du Québec »?

La démarche est délicate puisque les juges de la Cour d'appel se trouveront ainsi à se prononcer sur l'arrivée parmi eux, depuis le 1<sup>er</sup> juillet, de Robert Mainville, juge de la Cour d'appel fédérale déplacé par le gouvernement conservateur. Mais le Québec doit bien, de temps en temps, occuper son rayon d'action et ne pas laisser faire tout le boulot par les autres!

Le fond de l'affaire revient à la nomination des juges du Québec à la Cour suprême. Le processus est complètement vicié par les velléités de contrôle du premier ministre Stephen Harper, qui profite du fait que la manière de nommer les juges au fédéral tient toujours au bon vouloir du Prince, sauf pour les quelques règles que prévoit la Constitution.

Mais même pour faire respecter celle-ci, le Québec est devenu tellement englué face à Ottawa qu'il a fallu un avocat de Toronto, Rocco Galati, pour contester l'automne dernier la nomination de Marc Nadon à la plus haute cour du pays. M<sup>e</sup> Galati arguait qu'un juge d'une cour fédérale comme M. Nadon ne pouvait occuper l'un des sièges du Québec. Appelée à se prononcer, la Cour suprême a statué que de fait, c'est inconstitutionnel.

C'est encore M<sup>e</sup> Galati qui a repris le bâton de la contestation devant la nomination du juge Mainville, cousue de fil blanc. Non, M. Harper n'a pas plié l'échine devant la rebuffade de la Cour suprême, il a juste manœuvré autrement.

D'un, il a finalement envoyé à la Cour suprême un juge québécois, Clément Gascon, qui avait l'aval du gouvernement du Québec si l'on en croit la réaction réjouie de la ministre Vallée lors de l'annonce en juin, soulignant la « collaboration » avec le fédéral. Mais il n'y a pas eu de collaboration à Ottawa, le gouvernement ayant snobé le comité parlementaire qui, normalement, délibère sur les candidatures à la Cour suprême. De deux, il a rattrapé le Québec dans le tournant: suffit d'envoyer un juge québécois d'une cour fédérale quelque temps à la cour d'appel pour le rendre admissible au siège du Québec qui se libérera dans les prochains mois à la Cour suprême!

Le tour de passe-passe est si gros que le gouvernement de Philippe Couillard ne pouvait pas fermer les yeux. Tout comme il lui fallait réagir aux incursions conservatrices dans le contrôle des armes à feu. Dans leur lettre envoyée mardi au ministre fédéral Steven Blaney, à ce sujet, les ministres Lise Thériault et Jean-Marc Fournier ne mâchent pas leurs mots: « inquiet, sans raison, décevant, inacceptable, sans consultation... »

Dans un cas comme dans l'autre, M. Harper s'en moquera, mais on sauve ainsi la face. C'est bien la seule dignité qu'il reste au Québec dans cette fédération dont il n'est plus qu'un pion.

LES DOMMAGES DE L'INVERSION FISCALE

## Nouveaux vices

**I**l y a eu tout d'abord et il y a toujours l'évasion fiscale, à laquelle s'est ajoutée, à la faveur de la mondialisation, l'optimisation fiscale. Voilà qu'à ces deux affections financières vient de se greffer l'inversion fiscale, dont l'usage par les entreprises est d'ores et déjà si fréquent qu'il a eu sur le budget des États-Unis l'effet que l'on prête à l'hémorragie, pour reprendre le mot récent de Carl Levin, sénateur démocrate du Michigan. En effet, des dizaines de compagnies américaines ont « planqué » 1000 milliards en dehors du territoire américain grâce au recours à l'inversion fiscale. L'objectif? Ne pas payer d'impôt.

À ce jeu des vices conçus comme autant de contradictions du bien commun, les multinationales versées en informatique et en pharmaceutique ont été particulièrement actives. Prenons l'exemple de Medtronic, compagnie du Minnesota qui fabrique des appareils médicaux. Il y a quelques semaines, celle-ci a fait l'acquisition d'un concurrent irlandais et annoncé dans la foulée qu'elle déménagerait son siège social de Minneapolis à Dublin, capitale d'un pays où l'imposition des entreprises est de 12,5%, soit bien en deçà des 35% qui ont cours aux États-Unis. On précisera que l'inversion n'est possible qu'à la condition qu'une société de tel pays achète ou fusionne avec une société de tel autre pays.

Cela étant, l'Irlande s'est métamorphosée en moins de deux en un royaume de l'inversion fiscale car elle propose en réalité de négocier le taux. Mais encore? Le 12,5% évoqué plus haut est en fait un maximum. Autrement dit, les multinationales ont la possibilité d'entamer des pourparlers dont la finalité est un taux inférieur à 12,5%. Non seulement ça, l'Irlande permet, par exemple à Google, de rassembler ses brevets au sein d'une filiale située en Irlande et de concentrer la propriété de celle-ci dans un paradis fiscal afin de ne pas déboursier un dollar d'impôt sur les droits d'auteur.

Des dizaines d'entreprises ayant effectué ce que Google a fait, le secrétaire au Trésor américain, Jacob Lew, a estimé que le phénomène aura « des conséquences politiques significatives ». Quand on songe que l'inversion fiscale a pour écho une amputation de la démocratie, c'est le moins que l'on puisse dire. Toujours est-il que le gouvernement des États-Unis vient de proposer au Congrès ceci: pour qu'une société née d'une fusion ou d'une acquisition soit considérée comme étrangère, et donc pouvant installer son siège social à Londres ou Dublin ou Amsterdam, les capitales de l'inversion, il faudra que 50% des actions de la nouvelle entité soient entre de nouvelles mains.

À cette initiative, et si les démocrates obtiennent la majorité au Congrès lors des législatives de novembre, Obama veut ajouter une réduction du taux d'imposition de 35% à 28% qu'ont refusée les républicains jusqu'à présent. Ces derniers en veulent davantage. Et ce, parce que, comme les Apple de ce monde, ils abhorrent l'État.

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX  
Rédactrice en chef JOSÉE BOILEAU  
Vice-présidente, développement CHRISTIANNE BENJAMIN  
Vice-présidente, ventes publicitaires LISE MILLETTE  
Directeur des finances STÉPHANE ROGER  
Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD  
Adjoints PAUL CAUCHON, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY  
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET  
Directeur de la production CHRISTIAN GOULET

## DES LIMITES DE VITESSE VARIABLES SUR LES AUTOROUTES DU QUÉBEC...



## LETTRES

### La Romaine, un projet prometteur

M. Daniel Clapin-Pépin, dans son texte sur le complexe hydroélectrique La Romaine « Un coût irrécupérable à virer aux pertes et profits », semble démontrer davantage son ignorance du secteur énergétique qu'une compréhension de la rentabilité du projet de La Romaine. Avant d'arrêter ce chantier, il serait bon de considérer que l'Ontario s'apprête à procéder à la réfection d'une dizaine de centrales nucléaires, tout en continuant d'investir dans l'éolien et le solaire. Si l'Ontario fait tout cela, ce n'est certainement pas à la suite d'une analyse économique rationnelle des options et des coûts, parce que tous ces projets (autant le nucléaire, que l'éolien ou le solaire ontarien) se font à des coûts supérieurs à ceux de La Romaine. Même en estimant le coût total de La Romaine à 8 milliards, en prenant un taux d'intérêt de 6% (supérieur au taux actuel des obligations émises par Hydro-Québec) et un horizon de 60 ans, on arrive à un coût de 6,2¢/kWh.

En sachant qu'au minimum, dans un contexte démesuré optimiste, l'Ontario paiera 8,3¢/kWh pour la réfection de ses centrales nucléaires, il est difficile de comprendre quelle éthique environnementale (la spécialité de M. Clapin-Pépin) peut proposer d'arrêter La Romaine plutôt que de proposer que l'électricité qui y serait produite se substitue à du nucléaire chez

nos voisins. Si nos voisins de l'est ne voulaient pas de notre hydroélectricité, ceux du sud seraient preneurs... comme ils l'ont été en janvier et en février dernier: la Nouvelle-Angleterre a payé 14¢/kWh l'hydroélectricité québécoise, en moyenne, durant ces deux mois. Dans les années à venir, le prix du gaz et les contraintes sur les émissions de gaz à effet de serre vont favoriser les exportations québécoises, même dans un contexte de diminution des coûts de l'éolien et du solaire.

Peut-être que certains préfèrent voir les Américains utiliser du gaz de schiste pour produire leur électricité plutôt que de leur vendre de l'hydroélectricité. Mais encore une fois, il est difficile de saisir par quelle logique environnementale (et même économique) on peut arriver à une telle conclusion.

**Pierre-Olivier Pineau**  
Chaire de gestion du secteur de l'énergie,  
HEC Montréal  
Le 28 juillet 2014

### « Refonder » les événements

M. Mihailo Papazoglu, ambassadeur de la République de Serbie au Canada,

Étonnamment, *Le Devoir* a publié votre texte hagiographique sur Gravilo Princip (1894-1918). Cette reconstruction transfigure la place que doit occuper cet assassin terroriste. Il n'annonce pas « la liberté », mais cet attentat préparé, organisé et soutenu par une organisation secrète (la Main noire) est plutôt le prélude

à l'apocalypse, pour reprendre le titre d'une série récente, qu'est la Grande Guerre. Cette organisation a recruté et formé divers individus, dont Gavril Princip, pour mener une action devant mener à l'assassinat de l'héritier du trône de l'empire austro-hongrois, l'archiduc François-Ferdinand. Héraut d'armes de « la liberté », voilà la reconstruction historique après-coup et nier cette place équivoque, selon vous, à du négationnisme.

Malheureusement, vous surperpez ainsi un concept applicable aux divers courants qui nient l'existence des chambres à gaz lors de l'Holocauste et qui, par extension, visent aussi les courants négationnistes à l'égard de responsables de massacres de masse tels que celui des Arméniens lors du premier conflit mondial, plus récemment, lors de la mise à mort des Tutsis au Rwanda (avril-juillet 1994).

Notre article fait partie d'une tentative de refondation du récit narratif des événements historiques de l'été 1914 par le gouvernement serbe et par les nationalistes serbes de Bosnie. Le monument dédié à Gavril Princip dans la partie serbe de Sarajevo et inauguré en juin dernier est la marque de cette réappropriation historique avec l'objectif politique de faire reconnaître la Republika Srpska (entité des Serbes de Bosnie). Nous ne sommes pas dupes, Monsieur l'Ambassadeur, de cette opération politique.

**Jocelyn Chamard**  
Historien, chargé de cours à la retraite  
Le 28 juillet 2014

## LIBRE OPINION

## Une peine de mort dite « humaine »...

CHARLES PERROUD

Coordonnateur pour l'Abolition de la peine de mort pour Amnesty internationale Canada francophone

MATHIEU LASALLE

Professeur de philosophie

**E**n 1989, Eugene Dietz et sa fille Debra étaient abattus par Joseph Wood, le copain de celle-ci. Sa culpabilité n'a jamais été remise en doute et les proches des victimes avaient le droit d'obtenir une justice pleine et entière. L'État de l'Arizona leur a plutôt servi un bûcher digne de supplices infligés au Moyen Âge.

La semaine dernière, après lui avoir fait miroiter l'espoir d'un sursis à deux reprises — question d'éclaircir la constitutionnalité de la provenance du mélange de drogues demeurée secrète —, les autorités carcérales ont procédé à l'exécution de Wood.

Ce qui s'est produit par la suite est digne d'un film d'horreur. Wood a agonisé près de deux heures sur la table d'injection. Selon son avocat présent, il suffoquait et renâclait tout au long de la procédure bâclée.

Peut-on se prétendre surpris? Le cocktail de drogues, un mélange de medazo-

lam et d'hydromorphone, n'avait été utilisé qu'à une seule reprise avec des résultats presque aussi traumatisants en janvier (dans le cas de Dennis McGuire, en Ohio). Le cas fort médiatisé de Clayton Lockett en Oklahoma en avril vient à l'esprit, mais la liste complète d'exécutions bâclées est plutôt longue...

Nos pensées vont aux proches de Debra et Eugene Dietz. Elles vont aussi à la famille de Joseph Wood, qui s'estime aussi victime dans cette affaire.

Mais il y a également tout le personnel carcéral impliqué dans l'exécution. On vient carrément de traumatiser à vie ces gens-là après leur avoir ordonné de procéder à une exécution improvisée, alors qu'ils n'avaient pas les qualifications requises. D'anciens bourreaux tels que Jerry Givens en Virginie, Fred Allen au Texas ou encore Ron McAndrew en Floride et au Texas ne le savent que trop bien. « L'État n'a aucunement le droit de demander à des gens d'en tuer d'autres en son nom. Ce n'est rien de plus qu'un meurtre prémédité, et nous le faisons afin d'apaiser les politiciens qui veulent se montrer sévères envers les criminels », a dit l'un d'entre eux, Ron McAndrew.

Combien d'autres victimes seront créées par la peine capitale aux États-Unis

avant qu'on prenne conscience du caractère inhumain d'un châtiment incompatible avec une société moderne? Une peine qui n'est pas la solution la plus rentable, bien au contraire, et de loin la moins efficace dans la panoplie d'outils dont ils disposent, de la bouche même de l'ensemble des chefs de police américains. Une solution qui n'est pas dissuasive; on n'a qu'à penser à la baisse de 42% du taux d'homicides au Canada depuis l'abolition en 1976. Une peine, du reste, qui condamne à mort maints innocents, comme en témoignent des légions d'individus sauvés *in extremis*.

Enfin, c'est une peine qui n'apaise pratiquement jamais la douleur des membres de familles de victimes. Parlez-en aux 178 qui, en 2012, ont osé briser le silence au Connecticut pour dire au gouverneur Dannel Malloy: « Débarrassez-nous de cette peine inutile! » Ils en sont venus à la conclusion que la peine de mort venait sévèrement nuire à leur quête de justice et leur enlever l'aide qu'ils pourraient obtenir. Le gouverneur Malloy a eu le courage politique nécessaire, tout comme son homologue du Maryland, l'année suivante. Il faut espérer que la trentaine d'États américains ne l'ayant pas encore fait en vienne rapidement à la même conclusion, avant que l'humanité en souffre davantage.

## IDÉES

EXPORTER LES SURPLUS D'ÉLECTRICITÉ QUÉBÉCOIS EN ONTARIO

## Une fausse bonne idée

Équiterre et l'Ontario Clean Air Alliance doivent refaire leurs devoirs

JOHN BARRETT

Président et chef de la direction,  
Association nucléaire canadienne

À première vue, l'idée de vendre à l'Ontario l'électricité québécoise excédentaire semble logique. Après tout, les tarifs en Ontario sont en hausse et le Québec exporte déjà de grandes quantités d'électricité vers les États de la Nouvelle-Angleterre.

Toutefois, Equiterre et l'Ontario Clean Air Alliance (OCAA) doivent refaire leurs devoirs avant de défendre davantage ce point de vue. Leur argumentation présentée dans un rapport récent [*Le Devoir*, 12 juillet] préconisant le remplacement de l'énergie nucléaire ontarienne par de l'énergie hydraulique québécoise fait abstraction des réalités du réseau d'électricité de l'Ontario et des intérêts commerciaux d'Hydro-Québec.

**Premièrement**, tout accord de vente d'électricité conclu entre l'Ontario et le Québec serait purement commercial. Hydro-Québec n'a aucune raison d'offrir des prix avantageux à la province voisine, alors qu'elle peut obtenir des prix plus élevés ailleurs. Depuis le début de l'année, la société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité de la Nouvelle-Angleterre achète de l'électricité sur le marché de gros à un prix moyen d'environ 100\$ le mégawatt-heure — ce qui représente à peu près 10¢ le kilowatt-heure. Or, d'après Equiterre et l'OCAA, Hydro-Québec vendrait de l'électricité à l'Ontario au tarif de 5,7¢ le kilowatt-heure. Pourquoi l'entreprise accepterait-elle ce prix quand elle peut obtenir presque le double de la Nouvelle-Angleterre?

**Deuxièmement**, l'Ontario a une capacité limitée d'importer de l'électricité du Québec et de s'en servir pour alimenter Toronto, ville énergivore. L'interconnexion des réseaux des deux provinces peut prendre en charge 2545 MW, mais les lignes de transport entre l'est de l'Ontario et Toronto ne permettent pas d'acheminer autant d'électricité. Les lignes de transport passant par Ottawa ressemblent davantage à un sentier de voitures-taxis à une voie qu'à une autoroute à quatre voies. Leur mise à niveau coûterait des centaines de millions de dollars — et la facture d'électricité des clients augmenterait en conséquence.

**Troisièmement**, Hydro-Québec elle-même reconnaît qu'il lui serait impossible de répondre aux besoins de l'Ontario toute l'année.



La centrale nucléaire de Pickering, à l'est de Toronto

Dans une lettre en date du 22 mai adressée à l'exploitant du réseau d'électricité ontarien, elle précise que «les périodes d'engagement doivent prendre en compte les variations saisonnières». Pour le chauffage, les Ontariens utilisent principalement le gaz naturel, alors que les Québécois ont surtout recours à l'électricité. Hydro-Québec doit faire face à la demande de pointe pendant l'hiver. Au cours des deux derniers hivers, craignant de ne pouvoir répondre à la demande, elle a encouragé ses clients à baisser leurs thermostats. Encore maintenant, Hydro-Québec passe des marchés pour acheter de l'électricité au cours des quatre prochains hivers. De toute évidence, elle ne peut alimenter l'Ontario à long terme.

En revanche, les centrales nucléaires ontariennes assurent en tout temps un approvisionnement en électricité sécuritaire et fiable.

Même si l'on remet à neuf comme prévu 10 des 18 réacteurs, les centrales nucléaires produiront de l'électricité à un coût bien inférieur aux prix pratiqués à l'heure actuelle sur le marché de la Nouvelle-Angleterre, et les lignes de transport sont déjà en place.

Ce n'est pas sans raison que l'Ontario a aménagé son réseau d'électricité comme elle l'a fait. La province aspirait à la sécurité énergétique et à l'autosuffisance. Il y a des dizaines d'années, l'Ontario aurait pu aménager un réseau tributaire des importations québécoises. Elle a plutôt choisi le nucléaire. Au fil du temps, elle s'est dotée d'une industrie nucléaire qui a créé des milliers d'emplois dans la province.

Il y a quelques dizaines d'années, l'électricité d'origine nucléaire était une bonne option pour l'Ontario. Et ça demeure toujours le cas aujourd'hui.

## Le fossé entre le rêve et la réalité

Il est imprudent de se fier aux élucubrations d'Équiterre et de l'OCAA

FRANÇOIS A. LACHAPPELLE

Retraité d'Hydro-Québec depuis 2003,  
a agi notamment à titre d'évaluateur agréé

À Monsieur Antoine Robitaille, éditorialiste

Monsieur, il semble bien que vous ayez pris pour argent comptant les explications apportées par l'OCAA (Ontario Clean Air Alliance) et reprises par Equiterre au sujet des éventuelles exportations d'électricité d'Hydro-Québec (HQ) vers l'Ontario. «Pourquoi n'est-ce pas déjà fait?» et «Par contraste, les évaluations de l'OCAA et d'Equiterre ont de quoi faire rêver», écrivez-vous. («Qu'attend-on?», *Le Devoir*, 15 juillet)

Il y a souvent un fossé entre le rêve et la réalité. Cela s'applique au présent dossier. Cela s'applique aussi aux prédateurs de l'hydroélectricité. Ici, les prédateurs sont situés dans la province voisine de l'Ontario qui peuvent relancer les surplus du Québec. Du côté du Québec, les rêveurs doivent revenir sur terre.

Equiterre prévoit qu'HQ exporterait à 5,7¢ le kilowatt-heure, un prix qui «représenterait 30% de moins que le coût estimé de l'électricité que produirait la centrale de Darlington après la réfection (8,3¢/kWh)». Ainsi, le groupe écologiste se prononce sur des futurs coûts de réfection de quatre réacteurs nucléaires CANDU de 881 MW de puissance chacun, entrés en opération dans les années 90 à la centrale Darlington, opérée par Ontario Power Generation (OPG). Il est facile de se tromper en parlant de coûts futurs dans le nucléaire canadien...

Petit calcul: la moitié du coût mentionné précédemment est 2,85¢/kWh. Equiterre écrit: «Ce serait près du double qu'HQ touche actuellement en échange de la majorité de l'électricité qu'elle exporte.» Selon le rapport annuel 2013 d'HQ, nous apprenons (p. 11) qu'HQ a vendu en exportations nettes 30,8 TWh pour un montant de 1353 millions, ce qui donne un prix unitaire de 4,39¢/kWh. Le double de ce montant est 8,78¢/kWh, ce qui nous situe bien loin de l'estimation d'Equiterre.



Une ligne de transmission de la centrale de Bruce, en Ontario

Toujours dans le communiqué d'Equiterre, on parle de revenus additionnels pour HQ de 600 millions de dollars par année. Dans votre éditorial, vous parlez d'un contrat à long terme au prix unitaire de 5,8¢/kWh. En divisant 600 millions de dollars par 5,8¢/kWh, nous apprenons que ce contrat porterait sur environ 10,34 TWh d'exportations d'électricité en provenance d'HQ. Si nous retenons la production actuelle des quatre réacteurs nucléaires de Darlington d'environ 24 TWh, les 10,34 TWh exportables maintenant par les interconnexions existantes entre le Québec et l'Ontario représenteraient 40% de la production actuelle de Darlington. 100% du remplacement de la production de Darlington n'est pas réglé. C'est un autre dossier.

Revenons au communiqué d'Equiterre, aucunement fiable selon nous puisqu'il se fonde sur de fausses appréciations. Précisons la base des calculs pour arriver à un prix contractuel de 5,7¢/kWh. C'est la notion d'équitable que vous formulez ainsi: «Chose certaine, la hideuse expression "gagnant-gagnant" s'imposerait ici.»

Equiterre s'appuie sur le coût estimé du kilowatt-heure produit par Darlington après réfection (8,3¢/kWh). Cette estimation est douteuse surtout dans le nucléaire de type CANDU. Le

seul de ce type ayant été récemment rénové est celui de Point Lepreau au Nouveau-Brunswick. Les coûts estimés en 2008 étaient 1,4 milliard. Les coûts réels? 3,3 milliards en 2012. La réfection devait durer 18 mois. Elle a duré 48 mois.

## Imprudence

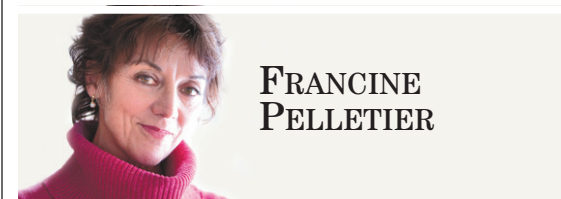
Dans l'article «Cost of power from Darlington will jump after overhaul» (site Web du *Toronto Star* du 10 février), le journaliste John Spears se penche sur les coûts de Darlington: «De nouvelles informations font en sorte que le coût du projet augmente — ou diminue — selon les éléments pris en compte. Ontario Power Generation est demeuré peu disposé à dévoiler ses estimations de coûts.» (Notre traduction.) Un tel commentaire, doublé de notre expérience au sujet des estimations d'HQ (7,2¢/kWh pour la réfection de Gentilly-2), nous permet de douter du 8,3¢/kWh servant de référence aux calculs d'Equiterre. Se baser sur de tels chiffres incertains pour imaginer un contrat à long terme d'exportations d'une valeur annuelle de 600 millions de dollars n'est pas prudent. C'est même délirant. [...]

Revenons aux calculs: ainsi, l'Ontario pourrait économiser 2,6¢/kWh grâce à HQ. Dans le cas d'HQ, les 2,6¢/kWh s'ajouteraient aux 3,2¢/kWh, prix actuel des exportations que vous cautionnez dans votre texte, soit environ 3,0¢/kWh; ce qui pourrait donner le prix unitaire de 5,8¢/kWh.

On peut facilement comprendre que l'Ontario soit preneur d'un contrat à long terme à 5,8¢/kWh, surtout si le prix estimé après la réfection de Darlington s'avérait être supérieur à 8,3¢/kWh, disons 15¢/kWh. À ce moment, la formule qui s'imposerait serait «gagnant-perdant», et le Québec devrait se ranger comme d'habitude du côté des perdants. Non merci! Le titre de votre éditorial aurait pu être: «Qu'attend-on pour se faire avoir?»

En somme, vos rêves suscités par les élucubrations de l'OCAA et d'Equiterre auraient dû être nuancés. Quand on sait que l'hydroélectricité des Québécois est un bien essentiel et irremplaçable, on ne doit pas dire oui-oui au premier venu en acceptant ses chiffres. Avouez, M. Robitaille, que vous vous êtes bien fait avoir.

## Reléguée aux oubliettes



FRANCINE PELLETIER

La grande suffragette Thérèse Casgrain vient de s'ajouter à la liste des choses qui ont disparu sous Stephen Harper: le Parti progressiste-conservateur, le questionnaire long du recensement, le programme national de garderies, les programmes de planification des naissances à l'étranger qui incluent l'avortement, l'Agence canadienne de contrôle de la procréation assistée, le Conseil national du bien-être social, le protocole de Kyoto, un programme national de réduction des gaz à effet de serre, la zone de protection marine du Bas-Saint-Laurent, pour ne rien dire du terme «combattre la pauvreté», et l'intégrité du Sénat. Ah, et n'oublions pas les cennes noires.

De la part du grand Houdini de la politique canadienne, le geste ne surprend pas. On sait combien M. Harper tente de refaire le Canada à son image depuis son arrivée au pouvoir. Dans une entrevue accordée à Paul Wells du magazine *Maclean's*, en 2008, Harper disait vouloir supplanter les libéraux comme «*natural governing party*» et que, pour y arriver, il fallait positionner le Parti conservateur «*un peu plus au centre*», mais aussi «*rendre le centre politique plus conservateur*». C'est d'ailleurs dans cet esprit qu'Oxfam Canada vient d'être sommé de retirer les mots «*combattre la pauvreté*» de sa charte sous peine de perdre son statut charitable. Abolir les inégalités n'est pas un objectif que le gouvernement conservateur est prêt à endosser. Peu surprenant, alors, que la pionnière de l'égalité hommes-femmes, et première femme à la tête d'un parti politique, Thérèse Casgrain, n'ait pas trouvé faveur aux yeux du chef conservateur.

Éliminée du billet de 50\$ pour faire place à un brise-glace en 2012, l'Arctique faisant partie du *branding* conservateur de Stephen Harper, on découvre maintenant que Thérèse Casgrain ne coiffe plus le Prix du bénévolat, créé en son honneur en 1982, un an après sa mort. La récompense annuelle a subrepticement été rebaptisée les Prix du bénévolat du premier ministre. Remarque qu'on aurait pu trouver mieux que le bénévolat pour honorer celle qui s'est battue pour le droit de vote des femmes, geste révolutionnaire à l'époque. Le bénévolat, en comparaison, est à des années-lumière. Les méchantes langues diraient que le bénévolat existe pour décupabiliser les conservateurs qui préchent le désengagement de l'État. Plus un gouvernement se défile, plus les individus doivent mettre la main à la pâte. Peu surprenant que l'actuel premier ministre veuille donner son nom à un prix récompensant ce type d'engagement.

## Vivement des élections

Mais le fait de rayer la grande dame de la politique québécoise de la carte laisse quand même songeur. Qui de son féminisme ou de son appartenance québécoise importaient le plus, pensez-vous? On se le demande. Dès son élection en 2006, Harper a montré de quel bois il se chauffait en ce qui concerne les femmes: outre l'abandon du programme des garderies, la réduction massive du financement des groupes de femmes (tout en augmentant celui des groupes religieux), la fermeture de 12 des 16 bureaux de Condition féminine Canada, la remise en question de l'équité salariale, la réduction des recours juridiques permettant aux femmes de porter plainte. Ensuite, interdiction d'inclure l'avortement dans les programmes de planification des naissances subventionnés par le Canada à l'étranger, refus de créer un plan de lutte contre la violence faite aux femmes, abolition du programme pour la santé des femmes et, bien sûr, recul notoire de la représentation féminine. Le Canada est tombé en 2012 du 18<sup>e</sup> au 21<sup>e</sup> rang, derrière les Philippines, la Lettonie, Cuba et le Nicaragua, en ce qui concerne les écarts économiques entre les hommes et les femmes, et est actuellement au 55<sup>e</sup> rang mondial, derrière Singapour, le Kazakhstan et la Mauritanie, pour ce qui est des femmes au Parlement.

Depuis que les Québécois ont massivement tourné le dos à Harper, aux élections 2011, l'actuel PM ne s'est pas toujours montré tendre envers le Québec, non plus. En plus d'une réduction importante dans les transferts aux provinces, la réforme de l'assurance-emploi, l'abolition progressive du contrôle des armes à feu et le projet de commission pancanadienne de valeurs mobilières sont toutes des mesures qui affectent particulièrement durement la province. Aujourd'hui, pour comble d'insulte, Stephen Harper en rajoute en osant s'approprier le «*recul des forces souverainistes*», pensant ainsi gagner les cœurs des fédéralistes québécois.

Vivement les prochaines élections fédérales pour être enfin débarrassé de la bravade et des coups bas.

fpelletier@ledevoir.com

## L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Antoine Robitaille (éditorialiste, responsable de la page Idées), Jacques Nadeau (photographe), Michel Garneau (caricaturiste); information générale: Isabelle Paré (chef de division), Caroline Montpetit (affaires sociales), Lisa-Marie Gervais (éducation), Alexandre Shields (environnement), Amélie Daoust-Boisvert (santé), Pauline Gravel (sciences), Fabien Deglise (société), Jean Dion (sports), Mélanie Loiselle et Philippe Orfalli (reporters); information politique: Marco Fortier (chef de division), Michel David (chroniqueur), Héténe Buzzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Marco Bélair-Cirino et Robert Dutriscac (correspondants parlementaires à Québec), Jeanne Corriveau et Brian Myles (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec), Guillaume Bourgault-Côté (reporter); Véronique Chagnon et Louis Gagné (pupitre); information culturelle: Catherine Lalonde (responsable du cahier Livres), Odile Tremblay (cinéma), Stéphane Baillargeon (médias), Frédérique Doyon et François Lévesque (reporters), Julie Carpentier (pupitre); information économique: Gérard Bérubé (chef de division), François Desjardins, Éric Desrosiers, Jessica Nadeau et Karl Rettono-Parazelli (reporters), Gérald Dallaire (pupitre); information internationale: Serge Truffaut (éditorialiste), Claude Lévesque et Guy Taillefer (reporters), Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives); section art de vivre: Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs), Emilie Folie-Boivin (pupitre); équipe internet: Laurence Clavel, Marie-Pier Frappier, Benoît Mungier, Philippe Papineau et Geneviève Tremblay (pupitre), Martin Blais, Sophie Chartier et Florence Sara G. Ferraris (assistants); correction: Andrée Bédard, Christine Dumazet et Michèle Malenfant; soutien à la rédaction: Amélie Gaudreau (secrétaire); Laura Pelletier et Arnaud Stopa (commis); DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur), Manon Derome (Montréal), Vanessa Racine (Ottawa), Dave Noël (Québec); PUBLICITÉ Edith Caron (adjointe), Jean de Billy, Jean-François Bossé, Marlène Côté, Evelynne De Varennes, Amel Elinam, Nathalie Jobin (par intérim), Claire Paquet et Chantal Rainville (publicitaires), Sylvie Laporte (avis légaux), Amélie Maltais (coordonnatrice), Laurence Hémond (secrétaire); PRODUCTION Olivier Zaida (directeur adjoint), Michel Bernatchez, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin et Nathalie Zematits; INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur web), Imane Boudhar (analyste programmeur), Hansel Matthews (technicien informatique); PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Geneviève O'Meara (coordonnatrice des communications et de la promotion), Maxime-Olivier Leclerc (coordonnateur du service à la clientèle), Manon Blanchette, Nathalie Filion, Marie-Lune Houde-Brisebois, Isabelle Sanchez; ADMINISTRATION Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Florentina Draghici, Céline Furoy et Véronique Pagé.

## ACTUALITÉS

## FOUS

SUITE DE LA PAGE 1

canadien de la faune d'Environnement Canada. Les quelque 58 000 couples nicheurs ont certes fait mieux l'an dernier, mais la situation demeure pour le moins préoccupante. « Pour espérer maintenir le nombre d'oiseaux, il faudrait atteindre un taux de reproduction de près de 70% », précise M. Rail, qui étudie depuis plusieurs années la deuxième colonie en importance dans le monde. Son verdict est donc on ne peut plus clair : « A long terme, si le succès de reproduction ne remonte pas, la colonie ne pourra pas se maintenir. »

## Les raisons d'un déclin

Si les chercheurs constatent statistiquement les difficultés des fous de Bassan à renouveler leur population, il leur est autrement plus complexe de déterminer quelles sont les causes de ce récent déclin.

Le facteur qui semble pour le moment le plus déterminant se trouve du côté de l'alimentation de ces oiseaux, qui peuvent peser près de trois kilos. « Il s'est passé quelque chose avec la répartition et les aires d'alimentation des fous de Bassan », explique Magella Guillemette, spécialiste de l'écologie des oiseaux côtiers. Ils vont beaucoup plus loin qu'auparavant. Encore cette année, nous avons des informations qui nous indiquent qu'il y a des fous de Bassan jusqu'en Minganie et dans la région de la Basse-Côte-Nord. » Un oiseau a par exemple parcouru plus de 2000 kilomètres pour se nourrir.

Les chercheurs installent des balises GPS sur certains individus de la colonie. Ils peuvent

ainsi suivre les déplacements des adultes à la recherche de leur proie favorite, le maquereau. Or, les travaux scientifiques sur le golfe du Saint-Laurent ont constaté un déplacement de cette espèce de poissons vers la portion nord du golfe, possiblement en raison du réchauffement des eaux.

Les grands trajets désormais nécessaires pour retrouver des maquereaux sont épuisants pour les oiseaux, qui doivent nourrir leur progéniture. « Ils font ces longs trajets aux dépens de leur condition physique », explique M. Guillemette. Avec son équipe travaillant sur l'île Bonaventure, il a d'ailleurs mesuré que les individus perdaient du poids de façon importante.

En plus d'affecter les adultes, le phénomène nuit aux poussins, laissés souvent trop longtemps seuls dans le nid. Jean-François Rail se souvient qu'en 2012, par exemple, beaucoup de jeunes « ont été laissés seuls et sont morts ». Dans d'autres cas, ces petits oiseaux âgés d'à peine quelques jours à quelques semaines peuvent être tués par leurs congénères à la recherche d'un nid à occuper, fait valoir Magella Guillemette.

Lors de pluies importantes, les poussins encore fragiles peuvent aussi succomber en l'absence de leurs parents partis pêcher. « Lors de ce genre d'événements, on observe des mortalités importantes », affirme M. Rail. En ce sens, les changements climatiques et les « événements climatiques extrêmes » qui devraient en découler pourraient ajouter aux difficultés rencontrées par les jeunes.

## L'impact de BP

Par ailleurs, les 60 000 touristes qui vont chaque année observer de près cette colonie l'ignorent probablement, mais au moins 25%

des fous de Bassan passent l'hiver dans le golfe du Mexique. Cette migration propre à la colonie de l'île Bonaventure fait en sorte qu'elle a été, parmi les six du Canada, la plus exposée à la tragédie pétrolière survenue en 2010.

Les jeunes nés cette année-là se sont notamment posés dans les eaux du golfe à peine cinq mois après l'explosion et le naufrage de la plateforme *Deepwater Horizon*. Les juvéniles passent aussi toute leur première année dans ces eaux chaudes, avant de revenir vers le nord. Les fous de Bassan ont d'ailleurs été l'une des espèces les plus frappées par les immenses nappes de pétrole provenant des quelque cinq millions de barils de brut déversés.

Si, comme l'indique M. Rail, il est complexe d'en mesurer les impacts, les chercheurs s'inquiètent néanmoins des effets à long terme du pire déversement de pétrole brut de l'histoire américaine. Les travaux de recherche de Magella Guillemette et de son équipe ont d'ailleurs de quoi soulever des préoccupations. Ils ont identifié et suivi des individus qui passent l'hiver dans le golfe du Mexique. Et le résultat est clair : « Les oiseaux du golfe du Mexique n'ont pas réussi à se reproduire adéquatement depuis les événements de 2010 », constate le spécialiste des oiseaux côtiers.

Qui plus est, « cette année, seuls cinq oiseaux de la dizaine suivis sont de retour. Il y a anguille sous roche. Normalement, il devrait y en avoir davantage. Il faudra mieux mesurer les taux de survie, mais il est certain que ça va mal pour ces individus. Et les conséquences de cette marée noire viennent s'ajouter aux mauvais taux de reproduction de la colonie. »

Le Devoir

## HOOPER

SUITE DE LA PAGE 1

blic contemporain, presque plus forte qu'autrefois », se réjouit Tobe Hooper. Ce n'est pas peu dire. En effet, à l'époque, ils furent légion à se masser dans les salles obscures, attirés par un titre, il est vrai, sensationnaliste, et la promesse, sur l'affiche, qu'il s'agissait là d'une histoire vraie. Une affirmation que réitéra la narration, un procédé qui se voulait en l'occurrence satirique. Le tueur en série Ed Gein, qui a également inspiré le roman et le film *Psychose* est, en réalité, au nombre des sources d'inspiration avouées.

Tourné de manière indépendante pour moins de 300 000 dollars, *Massacre à la tronçonneuse* généra des profits cent fois plus élevés aux États-Unis seulement (ou 175 millions en dollars actuels). Du jamais vu jusque-là.

« Je ne pouvais pas soupçonner que le film s'inscrirait de la sorte dans la culture populaire, mais je savais en revanche que je tenais une bonne histoire », explique le cinéaste, un monsieur étonnamment discret au débit posé et à la voix très douce, à des lieues de l'image du « maître de l'horreur » que l'on pourrait se faire. D'ailleurs, un malentendu entoure autant l'œuvre que l'homme. En effet, *Massacre à la tronçonneuse* n'est pas le délire sanguinolent que l'on croit.

## Un film qui s'incruste

De fait, malgré la dimension scabreuse inhérente à une telle prémisses, la réalisation de Tobe Hooper repose d'abord sur le suspense, le malaise et l'inconfort. Les actes de violence sont beaucoup plus suggérés que montrés.

« Cette approche était préméditée.



PEDRO RUIZ LE DEVOIR

Pour le cinéaste Tobe Hooper, les films d'horreur sont en quelque sorte thérapeutiques, car ils permettent d'affronter la mort sans risque de mourir.

Permettez une parenthèse. Je suis pratiquement né dans le cinéma que possédait mon père à Austin, au Texas. Enfant et adolescent, je voyais tout. Parfois, j'étais là pour les matinées et je ne quittais la salle qu'à la fermeture en fin de soirée. Je me suis intéressé assez tôt à la construction des récits, et quand le moment d'écrire *Massacre à la tronçonneuse* est venu, je me suis référé aux films d'épouvante qui m'avaient le plus marqué dans le cinéma familial. Plusieurs avaient en commun un personnage représentant la Faucheuse, la Mort. *Leatherface* [« Face de cuir », le psychopathe qui manie la fameuse tronçonneuse] est né comme ça. La maison du Diable, de Robert Wise, fut une influence majeure. C'est une histoire de maison hantée dépourvue de fantômes. Tout est suggéré. On mise sur la terreur psychologique et sur un montage sonore figé. C'est exactement ce modèle

que j'ai appliqué à mon film. Jumeles aux bonnes images, les bons sons font en sorte qu'une œuvre s'incruste dans l'imaginaire. »

L'esthétique du film, crue et granuleuse, lui confère en outre une aura d'authenticité déconcertante. Cela aussi, c'était prémédité. « J'ai tourné de nombreux documentaires et films corporatifs au début de ma carrière, dont un dans un hôpital. Une nuit, on a amené un homme blessé par balle à la tête. J'ai tout capté, de son arrivée aux urgences à sa mort en salle d'op'. Je me trouvais là depuis une semaine et ça ne m'a pas ému plus que ça. J'étais derrière ma caméra et je me préoccupais de bien faire le travail pour lequel on m'avait embauché. Le lendemain, lorsque j'ai regardé les rushes, j'ai été malade. La caméra n'était plus là pour m'assurer une distance et c'était trop. »

Est-ce d'avoir ainsi filmé la mort et la souffrance, en vrai, qui incita

plus tard Tobe Hooper à ne point recourir aux scènes d'éviscération et de carnage qui étaient, et sont, à la mode? « Oui, c'est bien possible. »

## Ces « ténébres sûres »

Voilà pour la forme, mais le fond n'est pas à négliger. Depuis l'invention du cinématographe jusqu'à l'ère numérique, le public embrasse les films conçus pour l'effrayer. Spécialiste du cinéma d'horreur, fut-il ancré dans le réel (*Massacre à la tronçonneuse*, *Le crocodile de la mort*, *Massacre dans le train fantôme*) ou matiné de fantastique (*Salem's Lot*, *Poltergeist*), voire de science-fiction (*Le force*, *L'invasion vient de Mars*), Tobe Hooper a eu le loisir de réfléchir à ce paradoxe.

« La peur provoque une réaction émotionnelle vive, comme le rire en comédie. Si l'attrait pour l'épouvante constitue une constante, c'est parce que la mortalité demeure la plus grande hantise de l'être humain, qui est partagé entre la peur et la curiosité — regardez tous ces gens qui ralentissent sur l'autoroute pour scruter des scènes d'accidents. Or, les films d'horreur représentent une zone de « ténébres sûres », c'est-à-dire qu'ils permettent d'affronter la mort sans risque de mourir. Ça comble un besoin. C'est... thérapeutique, oserais-je dire. »

Pour l'occasion, ils seront 400 cinéphiles à réclamer leur dose de frissons dans un théâtre Hall Concordia qui affiche d'ores et déjà complet. Les autres pourront se rabattre sur l'édition spéciale de *Massacre à la tronçonneuse* qui paraîtra en Blu-ray le 16 septembre.

Le Devoir

**D** Voir aussi : Une galerie des affiches des films de Tobe Hooper ainsi qu'un « top 5 » des succès du cinéaste. [LeDevoir.com](http://LeDevoir.com)

## CYBERINTRUSION

SUITE DE LA PAGE 1

de ces attaques-là. On doit toujours s'inquiéter, a-t-il ajouté. Quand on regarde les systèmes d'opération utilisés dans plusieurs organisations gouvernementales et entreprises et qu'on voit que [celles-ci] en sont encore à migrer vers des systèmes qui ne sont plus d'exploitation courante comme Windows XP, il y a un risque. On est grossièrement en retard sur ces choses-là, et pas que le gouvernement, les entreprises aussi. »

Les documents communiqués aux médias par Edward Snowden ont montré à quel point les « Five Eyes », soit les États-Unis, le Canada, la Grande-Bretagne, la Nouvelle-Zélande et l'Australie réunis au sein d'un pacte censé protéger leurs ressortissants du cyberespionnage, ont plutôt abaissé leur vigilance, croit M. Leman-Langlois. « Ils ont réduit la sécurité Internet au lieu de l'assurer comme ils s'étaient engagés à le faire entre eux en signant le pacte. »

Toutefois, ce professeur de l'Université Laval ne va pas jusqu'à dire que les systèmes du CNRC,

dont le Centre de sécurité des télécommunications (CSTC) qui doit assurer la cybersurveillance, sont plus vulnérables qu'ailleurs. Au contraire. « C'est parce qu'ils sont d'assez bons systèmes de protection qu'ils ont découvert plus rapidement qu'ils étaient infiltrés, a-t-il indiqué. Les autres sont en train de se faire siphonner des documents ultra-secrets sans même s'en rendre compte. »

## La Chine responsable?

Dans un communiqué publié mardi, le gouvernement fédéral révélait que la cyberintrusion a été détectée et confirmée par le Centre de la sécurité des télécommunications, sans toutefois préciser à quel moment. Selon le Secrétariat du Conseil du Trésor, l'auteur de l'attaque est « un acteur hautement perfectionné parrainé par l'État chinois. »

M. Leman-Langlois s'étonne que, contrairement aux précédents épisodes de piratage informatique, la Chine soit si rapidement montrée du doigt. « Ça me surprendrait que ça soit si facile de confirmer ça. C'est diplomatiquement un peu délicat, a-t-il souligné. Le gouvernement Harper avait essayé [de jeter la faute sur la Chine] à son arrivée au pouvoir, mais le problème, c'est qu'on fait la même chose en Chine. Ils font partie des « Five Eyes », mais ont pénétré des systèmes eux aussi

avant de pointer le voisin... De l'espionnage, il n'y a pas juste des Chinois qui en font. »

Il est très difficile de déterminer la provenance d'une attaque puisque la première chose que font les pirates informatiques est justement de veiller à effacer leurs traces. « On ne peut pas savoir si c'est lié au gouvernement chinois. [...] Ça peut être n'importe qui. Il y a plein d'électrons libres qui sont excessivement doués et font des attaques sophistiquées », note-t-il.

« Sophistiquée », c'est d'ailleurs ainsi que le gouvernement qualifie l'attaque dont le CNRC a été victime. Mais le peu d'informations divulguées jusqu'ici ne permet pas de tirer de réelles conclusions sur la nature du piratage. « Le gouvernement va évidemment dire que c'était sophistiqué pour ne pas montrer sa faiblesse. C'est difficile à dire, on en sait encore très peu », a dit M. Leman-Langlois. Ottawa a été très avare de détails sur cette cyberintrusion pour des raisons de sécurité. Le point sera fait jeudi.

## Un an pour sécuriser le système

Mais une chose est sûre : la cyberintrusion est suffisamment importante pour que le réseau informatique du CNRC soit isolé de celui du gouvernement et fermé pendant une longue période. « Le

## RUSSIE

SUITE DE LA PAGE 1

velles personnalités, dont quatre hommes d'affaires russes proches du président Vladimir Poutine. Trois nouvelles sociétés, dont une banque, sont également sanctionnées. La liste noire de l'UE comprenait déjà 20 entités et 87 personnes, qui sont interdites de visas et dont les avoirs dans l'UE sont gelés.

Le but de l'exercice est de faire pression sur Vladimir Poutine pour qu'il mette fin aux livraisons d'armes aux séparatistes prorusses qui sévissent dans la partie orientale de l'Ukraine. Les sanctions entrent en vigueur vendredi.

Quelques heures après l'annonce européenne, Washington proclamait à son tour de nouvelles sanctions. Les mesures prises des deux côtés de l'Atlantique sont très semblables, ce qui n'a rien d'étonnant puisque les responsables politiques des deux continents se sont consultés de façon régulière ces derniers jours. Elles visent en priorité les secteurs financier, énergétique et militaire de la Russie.

Lors d'un bref point de presse sur la pelouse de la Maison-Blanche, le président américain, Barack Obama, a déploré que la Russie s'isole de la communauté internationale. D'après lui, cette situation n'est ni inéluctable ni irréversible. « C'est un choix que la Russie et le président Poutine en particulier ont fait », a-t-il affirmé. En réponse à une question d'un journaliste, le président a répondu que nous n'assistons pas à « une nouvelle guerre froide ».

Le département du Trésor a précisé dans un communiqué que les transactions permises avec trois banques appartenant à l'État russe seraient réduites de façon draconienne, tandis que les avoirs aux États-Unis de la principale entreprise de construction navale russe seraient gelés.

Barack Obama avait laissé entendre dès lundi que Washington allait sévir de nouveau contre Moscou.

Le Canada a quant à lui annoncé « son intention d'exercer des pressions économiques et politiques encore plus fortes au cours des prochains jours en imposant des sanctions supplémentaires contre le régime [russe de Vladimir Poutine] et ceux qui en sont très proches ».

## Les missiles

Washington accuse par ailleurs Moscou d'avoir contrevenu au Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire (INF) en testant un missile de croisière interdit par ce pacte.

Le *New York Times* a révélé mardi que le président américain avait écrit à Vladimir Poutine la veille pour évoquer cette affaire. La Maison-Blanche a confirmé l'information publiée par le quotidien américain.

Le traité en question avait été signé en décembre 1987 par Ronald Reagan et Mikhail Gorbatchev. Il est entré en vigueur en juin 1988. Il oblige les États signataires à détruire tous leurs missiles balistiques et de croisière lancés à partir du sol et ayant une portée comprise entre 500 et 5500 kilomètres.

« Nous appelons la Russie à se conformer à ce traité et à éliminer tout élément interdit de manière vérifiable », a déclaré Jennifer Psaki, porte-parole du département d'État.

« C'est un sujet qui mérite l'attention des présidents des États-Unis et de la Russie », a noté Josh Earnest, porte-parole de la présidence américaine. Nous avons fait part à plusieurs reprises de nos inquiétudes aux Russes. Inutile de dire que la réponse que nous avons reçue n'était pas satisfaisante. »

La Russie a officiellement rejeté mardi les allégations américaines.

Les États-Unis soupçonnent depuis plusieurs mois déjà la Russie de tester des missiles interdits. Barack Obama a subit régulièrement au Congrès des pressions pour affronter à ce sujet l'ancien adversaire de la guerre froide.

En Ukraine, au moins 10 soldats de l'armée nationale et 28 civils ont péri dans les combats au cours des 24 dernières heures.

Avec l'Agence France-Presse et Libération  
Le Devoir

## LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h Renseignements et administration : 514 985-3333



Le Devoir sur ledevoir.com



sur Facebook et sur Twitter

## La rédaction

Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541  
Par courriel [redaction@ledevoir.com](mailto:redaction@ledevoir.com)  
Par télécopieur 514 985-3360

## Publicité

Au téléphone 514 985-3399  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305  
Par télécopieur 514 985-3390

## Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3344  
Par courriel [avisdev@ledevoir.com](mailto:avisdev@ledevoir.com)  
Par télécopieur 514 985-3340

## Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322  
Par télécopieur 514 985-3340

## Abonnements (lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)

Au téléphone 514 985-3355  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559  
Par courriel [abonnements@ledevoir.com](mailto:abonnements@ledevoir.com)  
Par télécopieur 514 985-5967

## Agenda culturel

Par courriel [agenda@ledevoir.com](mailto:agenda@ledevoir.com)